



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

Provisoire

4865^e séance

Jeudi 20 novembre 2003, à 10 heures
New York

<i>Président :</i>	M. Gaspar Martins	(Angola)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Trautwein
	Bulgarie	M. Raytchev
	Cameroun	M. Chungong Ayafor
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Wang Guangya
	Espagne	Mme Menéndez
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. de La Sablière
	Guinée	M. Sow
	Mexique	M. Pujalte
	Pakistan	M. Akram
	République arabe syrienne	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation dans la région des Grands Lacs

Rapport du Secrétaire général sur la préparation d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs (S/2003/1099)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation dans la région des Grands Lacs

Rapport du Secrétaire général sur la préparation d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs (S/2003/1099)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 37 de son règlement intérieur provisoire, le représentant de la Présidence de l'Union africaine, M. Francisco Madeira, Ministre à la Présidence chargé des affaires parlementaires et diplomatiques du Mozambique.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue au représentant de la Présidence de l'Union africaine, le Ministre à la Présidence chargé des questions parlementaires et diplomatiques du Mozambique.

Sur l'invitation du Président, M. Madeira (Mozambique) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 37 de son règlement intérieur provisoire, le représentant de la République-Unie de Tanzanie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Abdulkader Shareef, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République-Unie de Tanzanie.

Sur l'invitation du Président, M. Shareef (République-Unie de Tanzanie) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Italie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du

Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Spatafora (Italie) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, S. E. M. Keli Walubita, Envoyé spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à l'Envoyé spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs.

Sur l'invitation du Président, M. Walubita (Union africaine) prend place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Ibrahima Fall, Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je souhaite une chaleureuse bienvenue à M. Fall, et je l'invite à prendre place à la table du Conseil.

Condoléances adressées au Gouvernement et au peuple turcs et au Gouvernement et au peuple du Royaume-Uni à la suite des récents attentats terroristes à Istanbul

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens, au nom des membres du Conseil de sécurité, à présenter nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple turcs ainsi qu'au Gouvernement et au peuple du Royaume-Uni pour les vies innocentes perdues lors des actes terroristes d'aujourd'hui et de la fin de semaine à

Istanbul, actes terroristes que le Conseil condamne fermement.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de consultations préalables. Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la préparation d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs (S/2003/1099).

Puisqu'il n'y a pas de liste d'orateurs, j'invite les membres du Conseil qui souhaitent prendre la parole à le faire savoir au Secrétariat.

Je salue la présence parmi nous du Secrétaire général, M. Kofi Annan, et je l'invite à prendre la parole.

Le Secrétaire général : Vous avez devant vous le rapport (S/2003/1099) que j'ai consacré aux préparatifs d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Il s'agit d'une idée déjà ancienne, à laquelle l'évolution de la situation sur le terrain a redonné vie.

Chacun sait que les conflits et l'instabilité dans un pays de la région des Grands Lacs, même s'ils sont le produit de facteurs internes, restent rarement internes pendant longtemps. Ils ont tendance à se propager rapidement, en raison des liens sociaux, économiques, culturels et linguistiques étroits qu'entretiennent les habitants de toute la région. C'est pourquoi, une approche globale s'impose pour s'attaquer aux causes profondes et interdépendantes des conflits de la région.

(l'orateur poursuit en anglais)

Telle est aussi la raison pour laquelle le Conseil de sécurité soutient l'idée d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs, et ceci depuis la déclaration du 14 octobre 1994 de son Président (S/PRST/1994/59) sur le Rwanda. Le Conseil a réaffirmé ce soutien dans de nombreuses déclarations et résolutions ultérieures, notamment dans la déclaration de son Président (S/PRST/1997/22) sur la région des Grands Lacs en date du 24 avril 1997 et, plus récemment, dans ses résolutions 1457 (2003) et 1493 (2003) sur la République démocratique du Congo.

Les premières démarches exploratoires concernant l'organisation d'une conférence de ce genre

ont été entreprises en 1996 et 1997 par mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs. Pour accélérer le processus, j'ai nommé en 1999 un Représentant spécial basé à Nairobi et l'ai chargé de consulter les dirigeants de la région sur les objectifs et l'organisation de la conférence.

Ces consultations ont été menées en étroite collaboration avec l'Union africaine, sur la base d'un document de réflexion que j'avais soumis aux dirigeants de la région. Suite à ces consultations, les pays constitutifs de la région, à savoir le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, le Rwanda et la Tanzanie, ont accepté la conférence internationale qui leur était proposée, et le processus préparatoire de la conférence a été lancé à Nairobi en juin 2003.

La réunion de Nairobi a été décisive en ce qu'elle a permis de déterminer quelle serait l'orientation future de la conférence et de définir ses objectifs, ses thèmes, son architecture, sa composition et un calendrier provisoire. Les pays constitutifs de la région ont insisté pour que la conférence soit orientée vers l'action et axée sur des thèmes concrets : paix et sécurité; démocratie et bonne gouvernance; développement économique et intégration régionale; et questions humanitaires et sociales. Les pays constitutifs de la région ont souligné l'importance du principe du contrôle régional. À cette fin, ils ont institué des comités préparatoires nationaux. En outre, l'Union africaine, dans toutes les phases du processus, a été à part entière un partenaire des Nations Unies et le demeurera.

La nécessité d'un partenariat international n'est pas moins manifeste. S'il appartient avant tout aux gouvernements de consolider la paix dans leur pays, la communauté internationale a pour devoir de les aider, à tous les niveaux, comme elle l'a fait et continue de le faire dans d'autres régions du monde. En fait, la conférence suppose une large et durable participation non seulement des gouvernements des pays constitutifs de la région, mais également de la société civile, des pays voisins et amis de la région, des organisations sous-régionales et des partenaires internationaux du développement.

On distingue dans la région une nouvelle dynamique, et il nous faut en tirer parti. On est de plus en plus conscient de la nécessité de régler à l'échelle de la région les problèmes de paix, de sécurité et de

développement afin de consolider les progrès accomplis dans les processus de paix nationaux. C'est ce qui a permis de réunir les conditions qui ont aidé à préparer la conférence comme prévu. Il en a été de même de la réunion tenue durant le débat général de l'Assemblée générale, en septembre, quand la Déclaration de principes sur les relations de bon voisinage et de coopération a été adoptée par les pays de la région.

Manifestement, il y aura une relation logique entre les progrès accomplis par les processus de paix en République démocratique du Congo et au Burundi, et les progrès obtenus à la conférence. Et il y aura en outre une relation logique entre notre aptitude à faire face à certains enjeux et le succès de la conférence. L'un de ces enjeux est que les pays constitutifs de la région eux-mêmes doivent trouver un moyen d'aller plus loin qu'ils ne l'ont fait à présent dans l'examen détaillé des questions de fond examinées par la conférence. Un autre enjeu est de s'assurer que des ressources financières, techniques et humaines adéquates sont trouvées, notamment pour le Bureau de mon Représentant spécial pour la région des Grands Lacs.

Pour faire face à ces enjeux, j'invite tous les intéressés à travailler en coopération étroite avec mon Représentant spécial au succès de la conférence. J'encourage également tous les partenaires du développement à concourir à cet effort par leur aide et par les ressources nécessaires. Et je compte que le Conseil apportera un appui résolu à la conférence, une conférence qui s'est beaucoup trop fait attendre, et qui pourtant est prometteuse d'un avenir meilleur pour les habitants durement éprouvés des pays de la région des Grands Lacs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son allocution et de nous honorer de sa présence à cette séance.

Je donne maintenant la parole au Ministre de la Présidence pour les questions parlementaires et diplomatiques du Mozambique, M. Francisco Madeira, qui représente la Présidence de l'Union africaine.

M. Madeira (Union africaine) (*parle en anglais*) : Nous nous réunissons pleins d'espoir et d'optimisme pour la région des Grands Lacs. Nous, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, avons des raisons de nous réjouir de l'évolution de la situation dans la région car, sachant où tout le drame a

pris naissance et tout ce qui s'est passé dans cette région, nous sommes à même de prendre la juste mesure des événements qui s'y déroulent à l'heure actuelle.

La région a été témoin, encore récemment, de certaines des pires cruautés qu'un être humain puisse infliger à un autre être humain. Les peuples de la région ont, depuis trop longtemps, subi certains des troubles civils les plus atroces et les formes les plus absurdes d'invasion et d'occupation qu'un pays indépendant ait pu imposer à un autre pays. Nous avons été les témoins des actes de génocide les plus méprisables au Rwanda qui ont coûté la vie à des centaines de milliers de civils innocents. Beaucoup trop longtemps, le peuple congolais a été privé de sa souveraineté, de son indépendance et de sa dignité. Il a été méprisé, avili et martyrisé. Par milliers, ses habitants ont fui le Congo et pris refuge dans les pays voisins.

Malgré la complexité de la situation générale, d'importants progrès ont été enregistrés dans la région. Le soleil semble se lever à l'horizon et les peuples des Grands Lacs, défiant notre pessimisme, commencent à s'engager de nouveau sur la voie de la paix et de la stabilité. Ils s'emploient à réaffirmer leur souveraineté et leur identité menacées. Ils redécouvrent les vertus et les avantages d'une vie menée dans l'harmonie et en bon voisinage, et ils créent les conditions du développement économique et social de leur région.

De fait, ce qui se passe dans la région des Grands lacs aujourd'hui, c'est l'avènement de ce à quoi les populations de cette belle région ont toujours aspiré et de ce que l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies ont toujours préconisé et défendu, de ce en quoi elles ont investi et de ce qu'elles ont cherché à réaliser.

Dans un climat de suspicion mutuelle et de scepticisme croissant, l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, de juillet 1999, avait été signé par les parties congolaises intéressées avec notre appui, à force de persuasion et d'encouragements. En incitant les Congolais à conclure cet accord, nous étions animés par le désir de contribuer à la suppression des principaux obstacles à notre processus de réconciliation nationale ouvert à tous grâce à l'élaboration d'un nouvel accord entre les Congolais. Cet accord allait mettre le pays sur la voie d'une paix et d'un développement durables.

La cessation des hostilités entre les parties congolaises, le désengagement des troupes étrangères du conflit et la négociation de leur retrait, en tenant compte des préoccupations légitimes des pays voisins en matière de sécurité grâce à une neutralisation efficace des forces négatives qui opèrent depuis le Congo, ce furent là des pas importants vers la création d'un environnement propice à un dialogue véritable entre les Congolais eux-mêmes.

L'Accord de Lusaka n'était pas parfait et n'a pas satisfait tout le monde, mais il reflétait ce qui était possible alors. Il contenait des préalables importants qui forçaient les parties à ne pas perdre de vue ce avec quoi elles devraient composer eu égard à la complexe réalité congolaise. Cela s'est avéré décisif pour faire avancer le processus là où il est aujourd'hui.

Mais aussi parfait qu'il aurait pu être, l'Accord de Lusaka n'aurait mené nulle part si les parties congolaises n'avaient pas manifesté la détermination d'aller de l'avant et de changer radicalement le statu quo dans leur pays. Il a fallu du temps à toutes les parties intéressées pour qu'elles se rendent compte et appréhendent le fait qu'un accord, un accord véritable, en vertu duquel aucun Congolais ne serait perdant et tous gagneraient quelque chose, était la seule option viable et la seule issue à une crise qui hante le Congo depuis son indépendance. Au bout du compte, la raison l'a emporté et Sun City était la concrétisation d'un désir commun des dirigeants congolais de regarder en face leur propre situation et de reconstruire leur pays sur des fondations nouvelles.

L'édification du nouveau Congo sur des bases nouvelles a commencé et nous, au sein de l'Union africaine, sommes heureux de constater que la mise en oeuvre de l'accord de Sun City, bien que se heurtant à de nombreux défis, est en bonne voie et que tous les Congolais veulent son succès. De fait, les institutions de transition, prévues dans l'Accord de Sun City, même si elles restent fragiles, sont en place et s'efforcent de donner des résultats.

Malgré l'ampleur de la crise congolaise, malgré le fait que ce pays est divisé, depuis déjà bien longtemps, par la force des armes en zones d'influence exclusive et de juridiction entre diverses organisations armées, l'idée que ce pays doit préserver son intégrité territoriale, rester uni et disposer d'une armée unique, a prévalu et est défendue par tous. Toutes les parties ont convenu que la démocratie, la bonne gouvernance et la

primauté du droit sont des valeurs qui doivent nécessairement guider de bout en bout le comportement de l'État.

Il s'agit là de grands pas en avant. Partant de là, le Congo se redécouvre lui-même et fait vœu d'embrasser de nouveau les nobles idéaux exprimés lors de la Conférence nationale souveraine et qui avaient été jugés par la majorité de la population congolaise comme le fondement solide d'un processus démocratique dans le pays.

C'est un excellent début et nous, l'Union africaine, l'Organisation des nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble, devons continuer à prêter notre appui et à donner nos conseils et nos encouragements. Ce faisant, nous ne devons pas perdre de vue le fait que tout n'est pas encore rose au Congo. Le processus demeure fragile et connaît des faiblesses qui, si l'on n'y remédie pas dès le départ, pourraient gravement compromettre les objectifs ultimes que les Congolais se sont fixés.

Nous ne saurons jamais trop insister sur le fait qu'aussi bonne que puisse être l'action actuellement menée au Congo, la situation restera précaire tant que la population congolaise ne se sera pas reconnue en elle et qu'elle n'en aura pas saisi le contrôle. L'histoire nous apprend qu'avant Sun City, tous les dirigeants congolais arrivés au pouvoir après la chute de Patrice Lumumba ont été maintenus au pouvoir ou y sont parvenus grâce à l'appui d'entités étrangères. Vu la nature de cet appui, cela a entraîné l'aliénation du peuple congolais, l'effondrement des institutions étatiques et la destruction totale de l'environnement économique, social et politique du pays. Malgré nos liens étroits avec la population congolaise et la confiance immense qu'elle place en nous, nous devrions à tout instant éviter la tentation de profiter des faiblesses de ce pays.

Le Congo repart quasiment de zéro. La tâche qui attend les autorités transitoires récemment nommées – et celles du gouvernement qui leur succèdera – est tout simplement monumentale. Puisque la République démocratique du Congo est le centre de gravité de la région des Grands lacs, tout ce qui se passe ici aura des répercussions positives ou négatives non seulement sur le Congo lui-même, mais aussi sur les autres pays de la région.

Les guerres qui ont touché le Congo depuis 1996 jusqu'à une date récente et qui ont tant fait souffrir la

population étaient, dans une large mesure, motivées et encouragées par l'exportation de conflits commencés dans les pays voisins. Le mouvement massif de populations dû à ces guerres et allant du Congo vers les pays voisins ou en sens inverse a mis les habitants à rude épreuve, opéré une ponction sur les ressources et fragilisé l'infrastructure non seulement du Congo lui-même, mais aussi de tous les pays voisins, faisant de cette crise un dénominateur commun à l'échelle de toute la région.

À l'Union africaine, nous sommes heureux que le Congo soit à présent délivré de l'occupation et de la domination étrangère. Ce qui importe maintenant, c'est que des mesures décisives soient prises pour faire en sorte que la pratique consistant à occuper les pays d'autres peuples – quelle qu'en soit la raison – ne se reproduise plus, car cela non seulement nous rappelle notre triste passé, mais établit un précédent très dangereux et alarmant qui risquerait fort de perpétuer les crises et l'instabilité dans la région.

Cela ne signifie pas que nous devrions ignorer les préoccupations des voisins du Congo en matière de sécurité. Ces préoccupations sont réelles et légitimes et nous devrions ensemble continuer de lutter afin que les solutions envisagées jusqu'à présent soient mises en oeuvre rapidement, efficacement et de façon vérifiable, ce qui calmerait les soupçons mutuels qui entachent les relations de voisins condamnés à continuer de vivre ensemble pour le restant de leurs jours.

Mais l'intérêt du Congo pour l'ensemble de la région n'est pas limité aux garanties de sécurité. Le Congo est un grand pays; le Congo est un grand marché; le Congo possède de nombreuses ressources, une énorme population et d'immenses possibilités en matière de commerce et d'industrie. Le Congo nous attire tous. Nous voulons tous entretenir des rapports avec le Congo, et il est bon qu'il en soit ainsi. Ce qu'il faudrait, c'est qu'une telle interaction soit conduite sur la base de principes sains. Nous devons nous efforcer d'aider le Congo à regagner son indépendance et à renforcer ses institutions, tout en nous évertuant à mettre en place des activités économiques bilatérales et multilatérales justes et appropriées, ainsi que des relations d'autre nature avec cet important voisin. Cela peut sembler naïf mais je ne vois pas d'autre manière sensée d'entretenir des relations avec le Congo de façon pacifique, durable et harmonieuse.

Nous ne pouvons que nous réjouir du fait que le Rwanda, qui a été particulièrement touché par la crise généralisée qui a saisi la région des Grand Lacs, vienne de sortir d'élections présidentielles et parlementaires. Cet événement – ayant eu lieu moins de 10 ans après le génocide de 1994 – constitue un important pas en avant et une importante contribution à l'effort global entrepris pour rétablir la paix et la stabilité et pour assurer la réconciliation au niveau de la région. Les efforts doivent se poursuivre pour faire en sorte que tous les Rwandais puissent regagner leur domicile et vivre dans la liberté.

L'accord conclu dimanche dernier entre le Gouvernement transitoire du Burundi et le mouvement armé Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) est un autre jalon dans la bonne direction. Cela nous donne le sentiment que la région des Grands Lacs est en train de retrouver son unité et d'acquiescer le statut d'une région où, très bientôt, la paix et la stabilité seront monnaie courante – une région qui deviendra un mélange de cultures où tous les peuples de notre continent et du monde entier pourront librement et facilement accéder et se rencontrer pour faire du commerce et échanger des idées. Le Parti pour la libération du peuple hutu/Forces nationales de libération (PALIPEHUTU/FNL) doit se voir refuser la possibilité d'empêcher que cela se produise. Cette organisation doit être persuadée de se joindre et de contribuer à la révolution pacifique qui est en train de se dérouler dans la région des Grands Lacs.

Il est grand temps que nous mettions un terme aux guerres sur notre continent. Il ne pourra pas y avoir de développement durable dans la région des Grands Lacs sans un climat de paix et de sécurité durables. Dans ce contexte, l'Union africaine voudrait lancer un appel très ferme au Conseil de sécurité pour qu'il s'acquitte de ses responsabilités en adoptant une attitude plus positive à l'égard de la Mission africaine au Burundi.

Les conflits armés et la menace de ceux-ci sont dans une large mesure responsables de l'immense retard pris par un grand nombre de nos pays en matière économique et sociale alors que nous procédons au transfert de nos ressources antérieurement affectées à des objectifs socioéconomiques pour acheter du matériel militaire dans l'intention de faire la guerre ou de nous défendre contre des agresseurs armés – réels,

potentiels ou imaginaires. Nous avons déjà considérablement progressé s'agissant de débarrasser la région des conflits armés et nous avons remporté des succès considérables dans cette entreprise. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique représente la vision et la feuille de route de l'Union africaine en vue d'arracher le continent africain à la pauvreté, au sous-développement et de lui faire rattraper son retard. La mise en oeuvre de ce plan d'action politique, économique et social continuera d'être fortement compromis si nous laissons l'instabilité et les guerres continuer de hanter l'Afrique.

Une des priorités de mon pays à la Présidence de l'Union africaine est de collaborer de très près, sérieusement, avec la Commission africaine pour faire en sorte que le protocole concernant la création du Conseil de la paix et de la sécurité de l'Union africaine soit signé, ratifié et que le plus grand nombre possible d'États membres y adhèrent rapidement afin qu'il puisse entrer en vigueur. C'est parce que nous sommes fermement convaincus que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine peut contribuer utilement à prévenir, détendre ou régler les situations de conflit, l'insécurité et les crises sur notre continent.

Le Président Chissano, en sa qualité de Président de notre organisation continentale, s'est engagé à prêter une attention particulière aux dernières poches d'instabilité existante dans la région des Grands Lacs et ailleurs dans le continent et à mobiliser les meilleurs experts de notre continent pour essayer de trouver une solution rapide et durable. Étant donné la nature particulière de ces conflits, de concert avec M. Alpha Omar Konaré, Président de la Commission de l'Union africaine, il a évoqué la possibilité de demander à un certain nombre de chefs d'État actuellement en fonction de contribuer eux-mêmes et de prêter leurs compétences à la recherche de solutions appropriées à ces conflits.

C'est avec satisfaction que nous constatons que l'ONU et tous ses partenaires ont adopté une approche globale face à la situation qui sévit dans la région des Grands Lacs, qu'ils sont en train d'élaborer des stratégies permettant de faire face à la situation dans la région des Grands Lacs sous tous ses angles et les considère comme un problème qui ne touche pas seulement un pays quelconque, mais l'ensemble des pays et des populations de la région.

La conférence sur la paix, la sécurité et le développement durable dans la région des Grands Lacs, qui se tiendra prochainement, représente un grand défi, une occasion unique de présenter des idées et des stratégies qui contribueront réellement à façonner un avenir de stabilité, d'espoir et de réconciliation dans la région durement touchée des Grands Lacs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abdulkader Shareef, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République-Unie de Tanzanie.

M. Shareef (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Au nom des pays de la région des Grands Lacs, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que tous les membres du Conseil de sécurité, d'avoir convoqué la présente réunion consacrée à la conférence internationale que l'on se propose d'organiser pour la région des Grands Lacs. Ceci montre clairement la solidarité et l'intérêt que portent l'ONU et l'Union africaine à la région des Grands Lacs afin qu'elle se transforme en région de paix et de stabilité, ainsi que la nécessité de régler sans plus tarder les questions de sécurité toujours en souffrance et de s'attaquer aux problèmes d'ordre socioéconomique auxquels la région est toujours confrontée.

Nous exprimons de nouveau notre reconnaissance aux membres du Conseil de sécurité qui ont entrepris une mission dans la région des Grands Lacs au début de cette année. Ce fut pour nous un encouragement que le Conseil de sécurité manifeste sa préoccupation ainsi que sa solidarité avec les gouvernements et les populations de la région. Le déploiement de troupes françaises et le renforcement par la suite de la présence de la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo ont considérablement contribué à la stabilisation et au rétablissement de la paix dans la région de l'Ituri en République démocratique du Congo. La situation relative aux droits de l'homme s'est également améliorée de façon remarquable. Nous remercions l'ensemble de la mission de maintien de la paix du travail réalisé.

Nous apprécions particulièrement le fait qu'après pratiquement une décennie de consultations intensives entre les diverses parties prenantes, un consensus se soit finalement dégagé quant à la tenue d'une

conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Nous souhaiterions à cet égard remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, ainsi que son Représentant spécial pour la région des Grands Lacs, M. Ibrahim Fall, des efforts inlassables qu'ils ont déployés en vue d'obtenir un consensus tant régional qu'international en faveur de cette importante conférence.

Nous voudrions tout particulièrement exprimer notre reconnaissance à l'Union africaine pour l'encouragement politique qu'elle nous a prodigué ainsi que pour sa participation à la préparation de cette conférence. Le Président de l'Union africaine fournit l'appui dont a besoin le Représentant spécial du Secrétaire général qui travaille en étroite collaboration avec l'Envoyé spécial du Président de la Commission de l'Union africaine. Le partenariat qui lie l'ONU à l'Union africaine continuera d'être essentiel au succès de cette conférence.

Au cours de la première réunion des coordonnateurs nationaux de la conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui s'est tenue à Nairobi (Kenya) du 23 au 24 juin 2003, les six pays constitutifs de la région se sont félicités à l'unanimité de la tenue de cette conférence. La région a également entériné quatre thèmes : paix et sécurité; développement économique et intégration régionale; démocratie et bonne gouvernance; et questions sociales et humanitaires. Selon nous, ces thèmes couvrent bien les défis les plus importants auxquels la région des Grands Lacs est confrontée. Les coordonnateurs nationaux sont également convenus de la structure et du calendrier du processus préparatoire.

La proposition visant à tenir une conférence internationale sur la région des Grands Lacs vient à point nommé car tout indique que les conflits dans cette région touchent à leur fin. La tenue de cette conférence permettra ainsi de consolider les réalisations obtenues dans l'ensemble par les pays de la région et en particulier les progrès réalisés au cours des processus de paix en République démocratique du Congo et au Burundi.

Nous nous félicitons, à cet égard, des accords conclus en République démocratique du Congo en ce qui concerne la création d'un gouvernement de transition le plus ouvert possible, qui préparera le pays à un régime politique démocratique d'ici à deux ans. Dans le même esprit, nous nous félicitons également de

l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha pour le Burundi, signé le 28 août 2000, qui constitue la pierre angulaire du processus de paix au Burundi. Nous félicitons le gouvernement de transition du Burundi ainsi que le Conseil national pour la défense de la démocratie-Force pour la défense de la démocratie de l'accord de cessez-le-feu global et historique qui a été signé à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) le 16 novembre 2003, et dont l'objectif est de mettre un terme à 10 années de conflit au Burundi. Nous prions les deux parties de travailler en étroite collaboration aux fins d'appliquer cet accord. Dans le même temps, nous exhortons la faction du Parti pour la libération du peuple hutu/Forces nationales pour la libération à mettre un terme aux combats et à retourner à la table des négociations pour un cessez-le-feu et un accord de paix global.

La tâche qui nous attend dans l'immédiat, tant en République démocratique du Congo qu'au Burundi, est la consolidation des accords de paix grâce à un programme global de réconciliation, de reconstruction et de développement après conflit.

La conférence que l'on propose d'organiser pour la région des Grands Lacs devrait permettre de convenir d'une série de principes relatifs aux relations de bon voisinage, à la stabilité, à la démocratie et au lancement de programmes d'action destinés au relèvement et au développement socioéconomiques des peuples de la région. Nous estimons qu'une des causes principales de l'instabilité politique et sociale est dans une grande mesure le sous-développement et la pauvreté de cette région, questions qui devront être abordées de façon décisive par cette conférence.

S'agissant de la paix et de la sécurité, le succès de la conférence sera tributaire des mesures concrètes qu'elle prendra en vue d'empêcher globalement à l'avenir toute violence, tout acte de génocide et toute instabilité dans la région, ainsi que d'endiguer la criminalité transfrontalière, y compris le trafic illicite des drogues et des armes légères ainsi que l'immigration illégale. Un pacte visant à empêcher tous nouveaux actes de génocide, un traité de non-agression et un programme assorti de délais concernant le démantèlement des milices et l'interdiction de la fourniture d'armes légères dans la région, dans le cadre d'un mécanisme convenu d'application et de vérification, garantiraient non seulement la paix et la sécurité dans la région mais également la démocratie, la justice et la bonne gouvernance au sein des

frontières de chaque pays. Nous estimons qu'il s'agit là des conditions préalables à la paix et au développement durables dans la région des Grands Lacs.

Pour ce qui est du développement économique en particulier, il est inexplicable que la région des Grands lacs, dotée d'abondantes ressources naturelles, fasse pourtant partie d'une des régions les moins développées de l'Afrique. Nous nous attendons donc à ce qu'après le rétablissement de la paix et de la sécurité, la communauté internationale mobilise une aide économique importante permettant aux États de la région des Grands Lacs d'exploiter leurs grandes ressources économiques, en partenariat avec l'appui bilatéral et multilatéral de la communauté internationale et ce pour le relèvement et le développement de leurs économies et le bien-être de leur peuple.

Nous sommes persuadés que la conférence permettra de créer un type de Plan Marshall pour le relèvement et la reconstruction de la région des Grands lacs. Nous lançons donc un appel à nos partenaires de développement afin qu'ils fournissent des ressources suffisantes qui soient particulièrement ciblées en vue de permettre aux pays de la région des Grands Lacs d'atteindre leurs objectifs de développement et d'élaborer des programmes de coopération et d'intégration régionales. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) constitue une nouvelle possibilité pour ces pays des Grands Lacs de réaliser leurs objectifs de développement économique respectifs, tant au plan national que régional.

Sur le front humanitaire, la région des Grands Lacs a connu au cours de la décennie écoulée d'énormes mouvements de réfugiés, de personnes déplacées et de victimes de violations massives des droits de l'homme. Nous nous attendons à ce que la conférence permette d'attirer à nouveau l'attention internationale afin de faciliter l'application de solutions durables pour les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les anciens combattants ainsi que d'encourager la création d'un environnement propice à la tolérance et au respect des droits de l'homme.

Il me faut indiquer que, dans le cadre de la préparation de cette conférence, il a été reconnu que l'une des clefs du succès du processus préparatoire résidait dans la participation des principales parties prenantes aux résultats de cette conférence. Les

comités nationaux doivent être appuyés dans leur tâche de supervision et de coordination des consultations intergouvernementales et de la participation des organisations non gouvernementales et associations de la société civile, notamment celles qui rassemblent les jeunes et les femmes.

Tous nos comités nationaux se sont heurtés surtout au manque de ressources budgétaires dont ils ont besoin pour organiser les réunions des principaux intéressés à l'échelon communautaire, afin qu'ils soient en mesure de participer à la réalisation et à la viabilité des objectifs de paix, de stabilité et de développement des pays de la région des Grands Lacs. Nous lançons aussi un appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse un appui financier et matériel aux différents stades de préparation de la conférence.

La question des ressources a été soulevée lors de la réunion des Coordonnateurs nationaux, tenue à Nairobi, mais, en dernier lieu, on ne savait pas exactement d'où les ressources nécessaires au processus préparatoire proviendraient. Chaque pays a, en définitive, dû se débrouiller. En conséquence, l'état des préparatifs de la conférence, au niveau national, n'est pas satisfaisant. Des mesures doivent donc être prises d'urgence par l'Organisation des Nations Unies, ainsi que dans le cadre d'initiatives bilatérales, de manière à fournir rapidement l'appui nécessaire au processus préparatoire et à sa poursuite. Selon le calendrier approuvé par les coordonnateurs nationaux, la première réunion nationale du comité préparatoire était censée avoir lieu à Nairobi en octobre 2003.

La République-Unie de Tanzanie tient absolument à la réussite de la conférence. Nous nous sommes vus confiés la responsabilité d'accueillir le premier sommet, prévu pour juin 2003. Il importe que tous les intéressés s'arrangent pour que chaque étape des préparatifs de la conférence se déroule dans les délais convenus avec les résultats attendus.

En dernier lieu, je voudrais souligner que le succès de la conférence sur les Grands Lacs repose en grande partie sur l'appropriation du processus par les pays de la région, comme l'a souligné le Représentant spécial du Secrétaire général. Au niveau national, ce processus a déjà été lancé et vise la participation de tous. Nous saluons les efforts déployés par M. Ibrahim Fall et son équipe, en association avec l'Union africaine. Nous allons continuer à coopérer

avec lui et à lui assurer tout le soutien de nos comités nationaux.

Je tiens pour terminer à remercier de nouveau le Secrétaire général et le Conseil de sécurité d'avoir convoqué la présente réunion. Je voudrais remercier également les pays de la région des Grands Lacs d'avoir choisi la République-Unie de Tanzanie pour s'adresser, en leur nom, au Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à l'Envoyé spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs, M. Keli Walubita.

M. Walubita (*parle en anglais*) : Je viens directement d'Afrique pour assister à cette très importante séance. Je suis arrivé à 7 heures, ce matin, et me voici déjà devant le Conseil pour lui montrer l'importance que revêt, pour nous en Afrique, la question inscrite à son ordre du jour ce matin.

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que la République d'Angola, pour l'initiative que vous avez prise, en tant que Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, de convoquer un débat public sur la conférence internationale projetée au sujet de la région des Grands Lacs. Je vous remercie humblement de cette initiative.

Vous vous souviendrez que la dernière fois que l'Angola m'a ainsi amené à New York, j'étais Ministre des affaires étrangères de la République de Zambie. Il y avait alors une mésentente passagère entre nos deux pays et nous nous sommes retrouvés ensemble ici. Je me réjouis d'avoir la possibilité d'être ici aujourd'hui en ma qualité d'Envoyé spécial de l'Union africaine. Je tiens à remercier le Ministre Madeira du Mozambique pour la déclaration qu'il a prononcée en notre nom à tous, pays du continent africain.

Je voudrais également remercier le Ministre Shareef, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République-Unie de Tanzanie, de nous avoir représentés, nous pays de la région des Grands Lacs. Bien entendu, je remercie également le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, pour son exposé de ce matin. Qu'il me soit permis de le remercier d'avoir nommé à la tête de ce processus un diplomate très talentueux, en la personne d'Ibrahima Fall, que je connais depuis de très très nombreuses années. Pour nous, participants à ce processus, c'est là un apport

précieux. Son dévouement à l'égard du processus est sans limite.

Il me faut reconnaître que sans ses efforts, nous n'aurions certainement pas pu progresser pour relever le défi que nous a lancé la communauté internationale de préparer une conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Je suis par conséquent très reconnaissant au Secrétaire général d'avoir désigné une personne qui a tant fait en si peu de temps. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général à Nairobi a été élargi pour surmonter les difficultés liées à la préparation de ce processus.

En février 2002, j'ai été nommé Envoyé spécial de l'Union africaine en République du Libéria, et je me suis efforcé de rétablir l'entente dans ce pays. En octobre 2002, lorsque j'ai quitté le Libéria, un processus était déjà entamé laissant entrevoir la possibilité d'un dialogue entre le Gouvernement et les rebelles. Le même mois, j'étais nommé Envoyé spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs afin de travailler avec mon frère, Ibrahima Fall, à la préparation d'une conférence internationale.

Ce ne fut pas tâche facile pour l'Union africaine que de répondre à 100 % aux exigences de ce processus, mais je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, que l'Union africaine, dont la Commission aura pour prochain Président le Président Konaré, met tout en œuvre pour relever les défis qui se posent à la communauté internationale.

Ma conviction, selon laquelle nous avons déjà parcouru beaucoup de chemin, a trouvé écho dans les diverses déclarations que nous avons entendues ce matin et lors des consultations que nous avons tenues. L'ensemble des six pays constitutifs de la région sont, à l'évidence, disposés à ce que nous poursuivions sur cette voie et ils ont accepté de nommer des coordonnateurs ainsi que des comités préparatoires nationaux. Nous bénéficions du plein soutien des six pays constitutifs pour ce qui est de faire avancer les préparatifs de la conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

Lorsque nous avons lancé le processus, nous avions trois objectifs : lutter pour la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs; lutter pour la démocratie et la bonne gouvernance dans la région, et bien entendu, lutter pour le développement économique et de l'intégration régionale de la région des Grands Lacs. Toutefois, à l'occasion de différentes

consultations, un quatrième groupe de questions sociales et humanitaires est venu s'ajouter afin que l'on se penche sur les problèmes évoqués par le Vice-Ministre de la République-Unie de Tanzanie, c'est-à-dire les problèmes des victimes de violations des droits de l'homme, des personnes déplacées et, d'une façon plus générale, la situation des réfugiés.

La troisième approche a consisté à consulter les États voisins de la région des Grands Lacs. Mon frère Ibrahima Fall et moi-même avons beaucoup voyagé; nous nous sommes rendus dans plus de 20 pays africains pour y consulter les autorités. Comme le montrent nos rapports, la réaction a été extraordinaire. Tous les pays ont accepté, dans une large mesure, que nous poursuivions le processus préparatoire.

Mais ce processus soulève deux questions : premièrement, celle de la participation de la Zambie, qui, géographiquement, fait partie de la région des Grands Lacs de par sa connexion par le lac Tanganyika et, deuxièmement, la nécessité de clarifier la situation en ce qui concerne la proximité de la République démocratique du Congo avec la région. Nous avons organisé la première conférence des coordinateurs nationaux à Nairobi. Cette conférence a été importante puisqu'elle a débouché sur un plan de marche et un échéancier pour certaines activités à entreprendre. Mais je voudrais ici mentionner un obstacle manifeste. Alors que les six pays constitutifs de la région avaient convenu de nommer des coordinateurs nationaux et de créer des comités préparatoires nationaux, au moment de la réunion de Nairobi, un ou deux pays seulement étaient en mesure de nous donner tous les détails sur la composition de leur comité préparatoire. Selon toute vraisemblance, il ne sera donc pas possible d'organiser une réunion préparatoire au niveau régional avant la fin de l'année dans la mesure où la quasi-totalité des six pays constitutifs de la région n'ont pas fait leur part.

Mais il y a encore de l'espoir. Monsieur le Président, je puis vous assurer que, lors de son récent entretien avec M. Ibrahima Fall à Addis-Abeba, en Éthiopie, le Président Konaré, Président de la Commission de l'Union africaine, lui a donné l'assurance que priorité serait donnée au processus. Cependant, en raison des graves problèmes financiers de l'Union africaine, le dispositif de l'Envoyé spécial conserve un caractère ponctuel. Je suis encore obligé de faire le déplacement entre Lusaka, Nairobi et Addis-Abeba pour assister aux réunions alors qu'il est prévu d'établir un bureau de l'Envoyé spécial à Nairobi afin

de permettre un contact quotidien avec Ibrahima Fall. Or, cela n'a toujours pas été fait.

J'ai été prié hier de venir présenter la position de l'Union africain ici ce matin. Le Conseil peut être sûr que nous continuerons de collaborer avec l'ONU sur cette question et que nous jugeons ce partenariat essentiel. L'Union africaine ne peut plus revenir en arrière. Nous devons rester des partenaires dynamiques de ce processus. Le Conseil peut être sûr que le Président Konaré et le Président Chissano sont fermement résolus à maintenir le cap. Il est envisagé d'organiser, sous l'égide de l'Union africaine, une réunion avec les groupes sous-régionaux africains, comme la Communauté de développement de l'Afrique australe (SAAC), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD). Il a également été proposé d'organiser une rencontre à Addis-Abeba avant fin novembre 2003. Le principe général est de faire participer au processus les associations sous-régionales de l'Afrique.

À cet égard, notre mission consiste en partie à ne pas interférer avec les processus de paix en cours au Burundi et en République démocratique du Congo. Le Conseil peut être sûr – et, sur ce point, nous sommes d'accord avec le Ministre Madeira et le Ministre Shareef – que nous suivons de très près la situation pour qu'il ne soit pas possible de revenir sur les accords de paix, même avant la conférence. En raison des signes observés au Rwanda, au Congo et au Burundi, nous avons bon espoir de mener à bien le processus préparatoire, mais aussi la conférence.

Nous avons déjà prévu un certain nombre de réunions. Le plus important, c'est que les Ministres des affaires étrangères des pays des Grands Lacs se réunissent une première fois avant mai de l'année prochaine pour préparer le premier cycle des négociations de la réunion au sommet prévue pour juin 2004 à Dar es-Salaam, en Tanzanie. Au stade actuel des choses, je voudrais remercier la République-Unie de Tanzanie d'avoir proposé d'accueillir la première réunion au sommet de la conférence. En réponse à ce geste positif de la Tanzanie, Nairobi s'est d'ores et déjà proposé, dans le cadre du processus préparatoire, pour accueillir la deuxième réunion au sommet de la conférence.

L'Union africaine a sollicité un appui logistique. Nous avons besoin de fonds. Je puis assurer le Conseil que nous ne ferons pas reculer le processus, mais que nous le ferons progresser. Je voudrais avant tout remercier une fois de plus l'Angola et le Conseil de sécurité de leur soutien. Je pense que mon frère Ibrahima Fall donnera plus d'éclaircissements sur les consultations qu'il a initiées à cet égard. En ce qui nous concerne, nous voudrions dire toutefois que le Président Konaré s'emploie à accorder la priorité absolue à ce processus, et c'est la raison pour laquelle je suis ici.

Le Conseil peut compter sur notre entière participation. J'associe ma voix à celles du Secrétaire général et des ministres, qui ont sollicité l'appui logistique de la communauté internationale et de la communauté des donateurs, alors que nous essayons de résoudre nos problèmes sur le continent africain. Mon propos est bref, mais peut-être aurons-nous, ultérieurement au cours de la présente séance, l'occasion de répondre à certaines des questions du Conseil et de clarifier certaines anomalies que le Conseil de sécurité de l'ONU a pu observer.

Pour terminer, au nom de la délégation de l'Union africaine, je vous remercie, Monsieur le Président, de nous avoir donné la possibilité d'intervenir devant le Conseil de sécurité de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Keli Walubita de sa déclaration très enrichissante et des paroles aimables qu'il a adressées aux membres du Conseil et à moi-même.

M. Spatafora (Italie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays en cours d'adhésion – Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie – et les pays associés, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) membres de l'Espace économique européen, l'Islande et la Norvège, s'associent à cette déclaration.

Monsieur le Président, intervenant pour la première fois depuis votre accession à la présidence, je voudrais vous féliciter de l'efficacité avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil durant ce mois de novembre, comme en témoigne l'initiative de ce matin.

Je vous remercie également de cette occasion qui nous est donnée de débattre de cette question.

L'Union européenne est convaincue que les problèmes fondamentaux que connaît la région des Grands Lacs doivent être abordés au niveau régional. Pour la première fois depuis 1994, l'évolution positive enregistrée dans les pays concernés a donné à la région des perspectives concrètes de stabilité politique durable et a permis de prendre des mesures réalistes en ce qui concerne l'organisation d'une conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs. Comme l'a dit le Secrétaire général ce matin, il existe une nouvelle dynamique dans la région. L'Union européenne appuie l'initiative de cette conférence sous l'égide de l'ONU et de l'Union africaine et salue les efforts des pays concernés et du Secrétaire général à cette fin. Comme on l'a déjà fait remarquer, ils se faisaient attendre depuis longtemps.

Je voudrais faire part au Conseil de quelques observations sur le sujet qui nous occupe, au nom de l'Union européenne.

Nous sommes pleinement conscients de l'importance de la prise en mains de ce processus par les Africains, soulignée par M. Madeira et d'autres encore. Le succès de la conférence dépendra en premier lieu de la volonté politique commune des pays concernés d'atteindre les objectifs qu'ils partagent, et nous saluons à cet égard l'attitude positive qui se manifeste vis-à-vis de la conférence au sein des pays de la région.

Pour l'Union européenne, la conférence représente le début d'un processus de normalisation plutôt qu'un événement isolé. Il nous semble important d'établir des objectifs clairs et réalistes réalisables dans les délais convenus. La conférence ne doit pas se contenter d'établir des principes; elle doit aboutir si possible à des accords ou des programmes concrets opérationnels. Il importe également de veiller à sa coordination et à son articulation logique avec les autres processus en cours, tels que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), et d'éviter les doubles emplois avec d'autres instances.

Il est également crucial de veiller à ce que tous les pays de la région, dont tous les pays voisins de la République démocratique du Congo et de l'Afrique du Sud, soient parties prenantes et efficaces à ce

processus, et qu'on y associe les organisations sous-régionales, les institutions financières internationales, les pays observateurs et l'Union européenne. En outre, le groupe d'amis prévu sera un précieux cadre de discussion et de coordination de l'appui international à la conférence.

La paix et la sécurité sont, à l'évidence, au coeur des questions qui vont devoir être abordées. Nous nous félicitons de la déclaration de principe sur les relations de bon voisinage et de coopération signée à New York le 25 septembre dernier par certains des pays de la région, qui définit déjà les principes essentiels à appliquer, à savoir : le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque État; la non-ingérence dans les affaires intérieures des États voisins; et la maîtrise du trafic d'armes et des flux d'armes vers d'autres pays. Rompre le cercle vicieux des conflits, du commerce des armes et de l'exploitation illégale est l'un des principaux thèmes qu'il faudra aborder à la conférence.

Nous escomptons également un rôle important de la conférence au niveau de la promotion du commerce, de l'investissement et de la coopération et de l'intégration économiques dans la région. La difficulté sera de veiller à ce que l'exploitation des immenses ressources naturelles que détient la région serve au développement social et économique de l'ensemble de la population. La participation active du secteur privé et des organisations régionales sera également désirable.

Enfin, la conférence donnera l'occasion aux pays de la région d'examiner des questions cruciales comme la bonne gouvernance, la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit. Les progrès enregistrés sur ce point pourront contribuer à rétablir la confiance entre les gouvernements et leur population respective. L'Union africaine et le NEPAD constituent déjà un cadre concerté valable d'examen de ces questions. Une discussion approfondie sur la justice pendant la période de transition et la nécessité de mettre fin à l'impunité pourra également contribuer au processus de réconciliation nationale. Une forte participation de la société civile sera à cet égard des plus utiles.

La consolidation des processus de paix dans la région sera un facteur fondamental du succès de la conférence. L'Union européenne, conformément aux orientations données par l'ONU et l'Union africaine, a joué un rôle important en la matière, comme l'a montré

récemment l'opération Artémis conduite par l'Union, qui a permis d'apporter des secours immédiats à la population civile et représente un exemple de gestion de crise réussie.

Aujourd'hui, l'Union européenne a pris le ferme engagement d'appuyer les nouvelles institutions congolaises par le biais d'un ambitieux programme d'assistance post-conflit. Nos grandes priorités sont la démobilisation, le désarmement et la réinsertion des combattants, la création d'une force de police intégrée et les préparatifs des élections pour 2005. Ces préparatifs pourraient s'avérer une tâche très difficile en République démocratique du Congo. Nous appuyons les efforts de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) à cet égard, et nous espérons qu'il sera possible de compter sur sa logistique, étant donné que la réussite du processus électoral dépendra largement de la disponibilité des moyens de transport et de communication.

En ce qui concerne le Burundi, nous félicitons l'Afrique du Sud, les gouvernements de l'Initiative régionale et l'Union africaine d'avoir facilité un accord entre le Gouvernement de transition et les Forces pour la défense de la démocratie. Nous exhortons le groupe des Forces nationales de libération (FNL) à se joindre au processus politique et nous encourageons le Gouvernement du Burundi à laisser la porte ouverte aux négociations.

L'Union européenne et ses États membres continueront d'appuyer la Mission africaine au Burundi déployée par l'Union africaine. Toutefois, la viabilité à long terme de cette force africaine suscite de graves interrogations. Nous considérons que l'option d'un transfert d'autorité à l'ONU devra être envisagée en temps voulu pour garantir le maintien de la paix au Burundi.

Les élections au Rwanda représentent également un élément capital dans le cadre de la situation actuelle dans la région des Grands Lacs, car il s'agit d'une étape importante sur la voie de la réconciliation nationale et de la consolidation d'institutions démocratiques viables.

La zone des Grands Lacs est devenue l'un des domaines prioritaires de la politique étrangère de l'Union européenne, car elle permet de voir sur pièces la capacité de l'Afrique, avec notre concours, de devenir maîtresse de son propre destin. La conférence

envisagée devrait fournir un cadre adéquat d'appui à l'Afrique sur une base régionale. Nous nous félicitons des mesures prises dans cette direction et nous nous engageons à aider à la consolidation de la paix et du développement dans la région.

Pour terminer, je voudrais ajouter quelques mots en ma qualité de représentant de mon pays. Je vois que nombre de ces questions – les questions de fond, les questions immédiates de paix et de sécurité et les questions plus diffuses du développement et de la bonne gouvernance – auraient dû être abordées par le Président de la République italienne, le Président Ciampi, avant-hier. Malheureusement, il n'a pas été en mesure de le faire, mais je pense qu'il serait bon, sans prendre davantage de temps, que je fournisse le texte de cette déclaration pour qu'il soit ajouté au procès-verbal du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Italie de sa déclaration et de ses aimables paroles à mon égard. Nous attendons avec intérêt de lire cette déclaration.

Je donne à présent la parole au Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Ibrahima Fall.

M. Fall : Le rapport du Secrétaire général qui est soumis à l'attention de ce Conseil s'articule autour de trois idées : la structure du processus d'organisation de la conférence, sa dynamique et le rôle spécifique de l'ONU.

S'agissant de la structure du processus d'organisation, le rapport met l'accent sur les objectifs assignés à la conférence, d'une part, sur les cadres d'organisation de la conférence d'autre part. Comme le rappellent les paragraphes 6 et 8 du rapport, les chefs d'État de la région souhaitent, au terme des consultations qui ont été initiées avec la tenue de la première réunion des coordinateurs nationaux, en juin 2003, que soit adopté et mis en application un pacte de stabilité, de sécurité et de développement de la région des Grands Lacs autour de quatre secteurs prioritaires : la paix et la sécurité; la gouvernance et la démocratie; le développement économique et l'intégration régionale et enfin, les questions humanitaires et sociales. Dans chacun de ces quatre secteurs, il s'agira de cibler des priorités et d'articuler, de manière pratique et concrète, des politiques, des stratégies, des programmes, des projets et des activités spécifiques, qui soient assortis

d'objectifs précis à court, moyen et long terme, en tenant compte des relations intersectorielles.

Même si à la lumière des entretiens avec les gouvernements de la région, il est déjà possible de se faire une idée de certaines de ces préoccupations prioritaires, il va de soi qu'il faudra nécessairement attendre les délibérations des premières réunions préparatoires régionales pour être fixé sur les priorités qu'ensemble, les États de la région auront souverainement déterminées. Toutefois, l'accord de bon voisinage entre la RDC et ses voisins, signé ici à New York récemment, et l'intervention du Vice-Ministre des affaires étrangères de la Tanzanie, au nom de tous les pays de la région, constituent déjà à cet égard une contribution précieuse.

S'agissant des cadres d'organisation de la conférence, ils font l'objet de développements conséquents dans le rapport. Ils se situent à deux niveaux. Au niveau régional, chaque pays dispose d'un coordonnateur national désigné par le gouvernement ainsi que d'un comité national préparatoire placé sous l'autorité opérationnelle du coordonnateur.

Au cours de la première réunion des coordonnateurs nationaux, il a été décidé que chaque comité national préparatoire aurait deux composantes : une composante gouvernementale de caractère interministériel, et une composante non gouvernementale, formée de représentants de la société civile. Il a été décidé également que des mesures spéciales devraient être prises au niveau de chaque pays pour assurer une représentation à la fois quantitative et qualitative des femmes et des jeunes dans chaque comité national préparatoire.

Enfin, il a été décidé que chaque comité national serait doté d'un secrétariat d'appui léger, dont le financement appelle une assistance internationale d'urgence. En effet, le fonctionnement des comités nationaux préparatoires – et donc, la mise en place de secrétariats à cet effet – est essentiel pour le succès du processus préparatoire de la conférence.

Au niveau régional, l'ensemble des comités nationaux préparatoires ou leurs représentants constituent le comité régional préparatoire, dont les travaux rythmeront la phase préparatoire initiale de la conférence.

S'agissant de la dynamique d'organisation de la conférence, deuxième sujet essentiel dans le rapport du

Secrétaire général, cette dynamique est largement développée. Articulée autour d'un projet de calendrier, elle repose sur deux principes fondamentaux : l'appropriation régionale et le partenariat international.

Sur l'appropriation régionale, il me paraît utile de faire les remarques suivantes : premièrement, la conférence se veut un processus et non un événement. Elle se décline en deux phases. La première phase, qui est celle des experts, consiste dans les réunions du comité régional préparatoire, de juin 2003 à mai 2004. Son principal résultat attendu est la soumission d'un rapport assorti de propositions sur les principes directeurs du futur pacte de sécurité, de stabilité et de développement, ainsi que des réflexions et propositions pratiques d'action dans chacun des quatre paniers de la conférence.

Cette phase préparatoire des experts sera suivie de la phase préparatoire politique, au cours de laquelle des comités ministériels sur les directives du premier sommet des chefs d'État devant se tenir en juin 2004 en Tunisie, vont traduire les réflexions et propositions des experts en des politiques, stratégies, programmes et projets assortis d'objectifs. La durée des travaux de ces comités ministériels sera de quelques mois et sera arrêtée par le premier sommet.

Enfin, cette phase préparatoire culminera avec le deuxième sommet des chefs d'État, prévu au Kenya, dont la date n'est pas encore fixée et qui adoptera notamment le pacte de sécurité, de stabilité et de développement de la région, comprenant la déclaration de principes et les programmes d'action.

L'appropriation régionale signifie également l'implication active et décisive du spectre aussi large que possible des acteurs principaux dans chaque pays, à savoir les représentants des différents ministères concernés, ceux de la société civile, mais aussi des représentants des parlementaires, des organisations syndicales, des institutions de recherche appliquée, des organisations religieuses, des milieux d'affaires etc.

L'Organisation des Nations Unies a déjà été approchée par plusieurs de ces institutions et groupements au niveau régional et international, dont certains comme la Fondation Nyerere, la Ligue Iteka du Burundi, l'Académie internationale de la paix, ont déjà organisé ou envisagent d'organiser d'ici la fin de l'année, des rencontres de contribution au processus préparatoire de la conférence.

C'est aussi l'objectif de renforcement de l'appropriation régionale que vise l'organisation de réunions régionales de femmes et de jeunes, afin de mieux faire ressortir dans chacun des quatre paniers de la conférence, les dimensions et préoccupations spécifiques de ces deux importantes catégories sociales. Il en est de même de la réunion des secrétaires généraux des organisations sous-régionales couvrant tout ou partie de la région des Grands Lacs, réunion à laquelle l'Envoyé spécial de l'Union africaine, M. Keli Walubita, a fait allusion, et qui sera organisée conjointement par l'Union africaine et les Nations Unies, et dont la date vient d'être fixée aux 8 et 9 décembre 2003.

Enfin, c'est au nom du principe de l'appropriation régionale qu'outre les pays constitutifs de la région, leurs voisins sont invités à participer, en qualité d'observateurs, à l'ensemble du processus de la conférence. Naturellement, les décisions relatives à la conférence, y compris les projets, relèveront de la volonté des États de la région. Les Nations Unies, l'Union africaine, les pays voisins de la région et les partenaires internationaux du développement devraient soutenir pleinement ce principe de l'appropriation régionale, qui a été posé par les chefs d'État de la région comme l'une des conditions fondamentales de leur accord pour la tenue de la conférence.

Le deuxième pilier du processus de la conférence est le principe de partenariat international, objet des paragraphes 24 à 27 du rapport. Ce principe se conjugue à plusieurs niveaux. Tout d'abord, il se traduit par la reconnaissance de l'importance de la participation, du début à la fin du processus d'organisation de la conférence, des partenaires tant bilatéraux que multilatéraux de développement de la région des Grands Lacs. Il s'exprime ensuite dans le statut d'observateur actif reconnu aux partenaires du développement. Même si le contenu pratique et opérationnel de ce statut d'observateur reste à préciser, il est néanmoins apparu très clairement au cours de la réunion des coordonnateurs nationaux que les partenaires du développement auront le droit non seulement d'assister aux réunions, mais également de s'y exprimer et de contribuer aux délibérations.

Enfin, le principe de partenariat international est à la base de la création prochaine, le 4 décembre 2003 à Genève, du Groupe des Amis de la région des Grands Lacs grâce à la facilitation du Canada après concertation avec l'ONU et l'Union africaine. Il s'agira

d'un cadre d'échanges d'informations, de consultations, de concertation et d'harmonisation des actions et initiatives tant individuelles que collectives de la communauté internationale des partenaires du développement pour la préparation, la tenue et le suivi de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Le principe de partenariat international jouera un rôle particulièrement important lors du deuxième Sommet des chefs d'État qui devra adopter le pacte de sécurité, de stabilité et de développement, et ensuite, tout au long de la phase post-conférence au cours de laquelle devra être mis en œuvre le pacte de sécurité, de stabilité et de développement qui fera l'objet d'évaluations périodiques.

Le rôle de l'ONU est le troisième élément significatif du rapport dans la préparation et la tenue de la conférence. Il peut être analysé à trois niveaux. Au niveau du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, il s'agit essentiellement, pour l'ONU, d'apporter sa contribution en termes de soutien technique aux comités nationaux préparatoires; d'un secrétariat chargé de la préparation et de l'organisation du suivi des réunions du comité régional préparatoire; d'encadrement politique des délibérations des réunions thématiques; de coordination institutionnelle des contributions des différents départements; des programmes et des institutions des Nations Unies; enfin, d'assistance dans la mobilisation de la communauté internationale en faveur de la Conférence.

À cet égard, le Bureau du Représentant spécial travaille en étroite coopération au niveau de l'ONU avec les missions et bureaux des Nations Unies en République démocratique du Congo et au Burundi, tout autant qu'avec l'ensemble des coordonnateurs du système des Nations Unies dans chacun des pays de la région.

Enfin, un comité directeur réunissant l'ensemble des institutions des Nations Unies représentées à Nairobi a été mis en place avec pour objectif de servir de cadre de coordination des contributions du système à tous les aspects de la préparation et de la tenue de la Conférence. C'est dans ce cadre que les travaux de chacun des quatre paniers de la Conférence seront coordonnés par une institution des Nations Unies représentée à Nairobi.

Le deuxième niveau est à New York où un groupe de travail interdépartemental et interinstitutions a été constitué au niveau du Secrétariat et se réunit

périodiquement pour coordonner les contributions sur les questions de la conférence. Comme le rappelle le rapport au paragraphe 29, il importe, et le Secrétaire général vient de s'en faire l'écho dans son allocution d'ouverture, que le Bureau du Représentant spécial

« soit doté de ressources adéquates pour faire face à la charge de travail croissante qui a accompagné le lancement du processus préparatoire... » (S/2003/1099, par. 29).

Enfin, le troisième niveau, c'est au niveau du Conseil de sécurité. Le rôle du Conseil de sécurité en tant qu'organe principal du maintien de la paix et de la sécurité internationales est de la plus haute importance pour la préparation et la tenue de la conférence, à la fois pour la guidance politique du processus de conférence, pour l'appui diplomatique indispensable ainsi que pour la mobilisation de la communauté internationale en faveur de la conférence. En effet quel que soit l'angle sous lequel on regarde la conférence à travers ces quatre paniers, il s'agit en définitive d'une question de sécurité au sens le plus noble du terme, c'est-à-dire de sécurité humaine.

M. de La Sablière (France) : Je voudrais en premier lieu me joindre à vous, Monsieur le Président, pour condamner l'attentat terroriste odieux dont ont été victimes à Istanbul le Consul général britannique et tant d'autres personnes, et pour exprimer à notre collègue britannique, à cette occasion, nos condoléances les plus vives.

Je remercie M. Fall et les orateurs qui l'ont précédé, des informations qu'ils viennent de nous fournir sur la préparation de la Conférence internationale pour la paix dans la région des Grands Lacs. Je crois que les membres du Conseil de sécurité ont pris bonne note en particulier de l'engagement de l'Union africaine dans la préparation de cette conférence.

Pour ma part, je voudrais d'abord dire que je me joins à ce que notre collègue italien a dit au nom de l'Union européenne et je ferai simplement quelques commentaires complémentaires.

Il me semble que l'importance de cet exercice a été suffisamment démontrée. Les conflits qui affectent encore aujourd'hui la République démocratique du Congo et le Burundi, comme celui qui a naguère frappé le Rwanda, ne peuvent être compris isolément. Les frontières n'ont arrêté ni les mouvements des rébellions

armées, ni les interventions militaires des États. Elles n'arrêtent pas davantage d'ailleurs les trafics d'armes et de matières premières. La normalisation complète des relations entre les gouvernements de la région et la mise en œuvre des mesures de confiance pour assurer la sécurité des frontières constituent donc des objectifs fondamentaux de cette conférence.

Je voudrais dire que trois conditions pour la France nous semblent devoir être réunies pour que cette conférence soit un succès. Premièrement, il me semble que la participation au premier cercle doit être ouverte à l'ensemble des États voisins, y compris les voisins occidentaux de la République démocratique du Congo et du Burundi. Il nous semble que la pleine appropriation par les Africains de cette conférence – qui est tout à fait en cours, comme nous l'avons entendu ce matin – ne pourra cependant vraiment se faire que si les gouvernements qui souhaitent légitimement prendre part à la conférence n'en sont pas écartés.

Deuxièmement, il nous semble que les thèmes prioritaires doivent être hiérarchisés et correspondre aux principales occupations des États concernés. Les questions de sécurité doivent donc clairement demeurer au premier plan. Les autres questions ne sont pas négligeables – c'est le cas notamment de la coopération économique régionale – mais il faut toutefois éviter, comme l'a souligné d'ailleurs M. Fall, que la conférence ne se disperse dans des considérations qui relèvent de la compétence d'autres instances.

Troisièmement, il nous semble que la conférence doit viser des résultats tangibles. L'élaboration éventuelle de mécanismes de suivi ne devra pas faire passer au second plan la discussion sur le fond des problèmes les plus essentiels qui touchent la paix et la stabilité de la région. Les États concernés sont d'accord sur les principes qui doivent guider leurs relations, ils l'ont confirmé ici, à l'invitation du Secrétaire général, le 25 septembre dernier. Il nous semble que la conférence doit être pour eux l'occasion de traduire les engagements en actes. L'idée de tenir deux sommets ne doit donc pas primer sur la possibilité d'une conclusion définitive des travaux de la conférence, si les participants en décidaient ainsi lors de la réunion prévue en juin prochain en Tanzanie.

Ce qui importe aujourd'hui, c'est de saisir l'opportunité des progrès enregistrés en République

démocratique du Congo et au Burundi, et les espoirs dont ils sont porteurs pour les réconciliations nationales. Nous ne devons pas prendre le risque de laisser échapper cette dynamique dans laquelle la conférence elle-même ne sera que le catalyseur.

Ces observations me conduisent à poser deux questions à M. Fall. La première porte sur la demande des voisins de la République démocratique du Congo qui ne sont pas encore admis à participer à la préparation de la conférence : comment leur garantir que cette conférence procèdera effectivement sans exclusive, c'est-à-dire avec eux? Ma deuxième question concerne les questions de sécurité, qui sont au cœur de nos préoccupations : quelles actions concrètes envisage-t-on de mettre en œuvre à l'issue du sommet prévu en juin prochain?

M. Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, je souhaiterais exprimer notre profonde affliction face au grand nombre d'innocents qui ont péri dans les attentats d'Istanbul, actes terroristes que nous condamnons. J'exprime aussi toutes nos condoléances au représentant du Royaume-Uni.

Je souhaite remercier le Secrétaire général Annan de la déclaration qu'il vient de faire. Nous saluons la présence parmi nous aujourd'hui du représentant de la présidence de l'Union africaine, le Ministre des affaires étrangères du Mozambique, ainsi que du Vice-Ministre des affaires étrangères de la République-Unie de Tanzanie, qui sont venus de si loin pour participer à la présente séance. Leur participation montre l'appui dont bénéficie cette conférence internationale sur la région des Grands Lacs parmi les États africains, et l'importance que ceux-ci y attachent.

Ces dernières années, la situation dans la région des Grands Lacs de l'Afrique a été chaotique. Elle a eu un effet gravement délétère sur la paix, la stabilité et le développement économique de la région, voire de tout le continent africain. Si des facteurs historiques complexes sont liés à l'émergence des problèmes que connaît la région des Grands Lacs, de nombreux éléments contemporains y ont également contribué. Pour régler cette question, il faudra des efforts coordonnés de la part des pays de la région, ainsi qu'une assistance considérable de la communauté internationale.

La Chine considère que les parties concernées devraient agir dans l'intérêt de la paix et du développement sur le continent africain,

particulièrement dans la région des Grands Lacs, en se fondant sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des pays concernés, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et des accords auxquels les parties sont parvenues par la voie du dialogue et de la consultation dans le but de trouver un terrain d'entente, de laisser de côté leurs divergences et de consolider leur confiance initiale pour régler graduellement les tensions et les différends.

Grâce aux efforts conjoints des pays africains et à l'encouragement énergique de la communauté internationale, des progrès ont récemment été enregistrés en République démocratique du Congo et au Burundi. Sur l'initiative du Secrétaire général Annan, le 26 septembre 2003, les dirigeants de la République démocratique du Congo, du Burundi, de l'Ouganda et du Rwanda ont publié à New York une déclaration de principes sur les relations de bon voisinage et de coopération. Cette déclaration traduit la bonne volonté des parties et leur attachement à la paix et à la coopération, insufflant ainsi une énergie nouvelle à la normalisation de la situation dans les pays intéressés et accélérant les processus de paix en République démocratique du Congo et au Burundi. Nous espérons que les parties intéressées continueront de s'employer à maintenir l'élan et à régler les problèmes en suspens.

La Chine, membre permanent du Conseil de sécurité et amie des pays de la région des Grands Lacs, s'est toujours intéressée de très près à l'évolution de la situation dans la région et a toujours pris une part active au règlement des problèmes dans les points chauds de la région. Nous avons fourni des troupes de maintien de la paix à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo ainsi qu'une aide logistique aux forces de maintien de la paix de l'Union africaine au Burundi.

La Chine appuie l'idée d'organiser une conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Nous jugeons positifs les progrès réalisés jusqu'à présent dans les travaux préparatoires de la conférence. Nous exhortons la communauté internationale à y apporter son appui politique et financier pour que cette conférence soit couronnée de succès. À cet égard, nous souscrivons à la déclaration que le Président du Conseil de sécurité fera à l'issue de la présente séance. Nous espérons très sincèrement que, grâce à nos efforts conjoints, la conférence permettra aux pays de la

région de renforcer le dialogue, d'aplanir les divergences, de consolider la paix et d'aborder la question du développement. Comme à son habitude, la Chine s'emploiera activement à encourager l'instauration rapide d'une paix durable dans la région.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je suis très reconnaissant au Président des remarques qu'il a faites en début de séance. Je remercie également mes collègues de leurs témoignages de sympathie, suite à cette nouvelle atrocité. Je crois comprendre qu'il a été suggéré de présenter un projet de résolution sur ce sujet. Si tel est bien le cas, puis-je suggérer à la présidence de faire participer nos coordonnateurs ou d'autres représentants à la rédaction d'un tel projet de résolution, pour que si un projet de résolution doit finalement être élaboré, nous le mettions rapidement aux voix.

À l'instar des orateurs qui m'ont précédé, nous remercions le Secrétaire général de son rapport (S/2003/1099), et sommes reconnaissants à tous ceux qui ont fait une déclaration préliminaire. Bien entendu, je m'associe pleinement aux remarques de la présidence de l'Union européenne.

La région des Grands Lacs est ravagée par les conflits, les atrocités et les souffrances. Les peuples de la région attendent depuis trop longtemps la paix, la stabilité et l'espoir d'un avenir meilleur. La bonne nouvelle est que des progrès significatifs ont été enregistrés en 2003 dans les conflits en cours en République démocratique du Congo, au Burundi et au Rwanda. Je me joins à tous ceux qui ont rendu hommage au rôle joué par les pays de la région, l'Union africaine et les représentants spéciaux.

Il semble désormais y avoir un véritable début d'évolution positive. Notre responsabilité autour de cette table, et la responsabilité de ceux qui nous écoutent, est de veiller à ce que, cette fois-ci, contrairement à ce qui a eu lieu par le passé, la communauté internationale joue pleinement son rôle et soutienne les initiatives nécessitant que les pays de la région s'impliquent pleinement dans le processus et se l'approprient. À l'instar de nos efforts encourageants dans bien d'autres domaines en Afrique, nous devons renforcer et soutenir les initiatives émanant des Africains. Mon Premier Ministre s'est dit fermement convaincu que le Royaume-Uni et, nous l'espérons, la communauté internationale devraient mieux faire face aux problèmes de l'Afrique et soutenir les efforts

déployés par les Africains pour trouver des solutions à ces difficultés.

Des progrès réels sont réalisés pour surmonter les conflits, et ces efforts se poursuivront. La conférence proposée ne remplace pas les processus de paix existants au Congo ou au Burundi. Mais une conférence sur les Grands Lacs, que nous appuyons tous, devrait mettre l'accent sur les conséquences des conflits, sur l'établissement des fondations d'une paix durable par la reconstruction des sociétés détruites par la guerre. C'est pourquoi nous souscrivons aux thèmes clés identifiés par le Représentant spécial Fall lors de ses consultations dans la région : la paix et la sécurité, la coopération économique, la bonne gouvernance, la démocratie et les droits de l'homme.

Il incombe en premier lieu aux États de la région de pousser plus loin le développement de ces idées. Nous estimons que la société civile peut également jouer un rôle dans le processus préparatoire. Nous souscrivons également à la recommandation du Représentant spécial selon laquelle la conférence elle-même devrait faire partie d'un processus, établissant un cadre pour une coopération durable, et ne pas être uniquement une réunion au sommet unique. Dans le meilleur des cas, l'issue en serait un ensemble de principes et de mesures auxquels les parties adhèreraient et qu'elles mettraient ensuite en oeuvre. Nous espérons que la conférence débouchera sur des mesures précises – et je souscris pleinement à l'approche proposée par l'Ambassadeur de France –, des mesures sur la manière de mettre en route les objectifs communs aux pays de la région en matière de commerce et de développement économique, de démobilisation des groupes armés et du retour des réfugiés en toute sécurité. Car c'est grâce à la coopération dans des domaines concrets d'intérêt commun que se développera l'habitude du travail en commun et que diminueront l'étendue et la perspective de conflits inter-États. Le développement du commerce et des investissements régionaux par la création de zones de libre-échange, ou même d'un marché interne de biens et de main-d'oeuvre, peut apporter une véritable contribution au développement économique.

Ainsi, une conférence devrait lancer un processus, un processus entre les pays et à l'intérieur des pays de la région, qui couvre tous les aspects pertinents de la reconstruction d'après-conflit, la justice, l'état de droit, le développement économique, la coopération régionale et le désarmement, la

démobilisation et la réinsertion – ces aspects concrets, fondamentaux pour que les États avancent en paix vers le développement durable et continu qu'ils sont maintenant en droit d'attendre.

Dans le cadre de la préparation à la conférence et à sa suite, le Royaume-Uni espère que le cadre d'une contribution coordonnée et réelle de la communauté internationale se dégagera. J'estime que nous devons dire clairement que si l'on veut que la conférence débouche véritablement sur quelque chose de positif, s'il doit y avoir une différence sur le terrain, alors la communauté internationale devra appuyer et mobiliser des ressources en faveur des Grands Lacs, faire avancer la paix et le développement durable et appuyer des solutions qui sont maintenant de plus en plus fréquemment trouvées en Afrique et par les institutions africaines. Les peuples des Grands Lacs et nos amis africains n'exigent et n'attendent rien de moins de notre part.

M. Konuzin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Ma délégation s'associe également aux condoléances présentées au Royaume-Uni et à la Turquie à la suite des attentats terroristes qui ont eu lieu à Istanbul, et aux condamnations de ces attentats.

Nous saluons la présence dans cette salle d'éminentes personnalités et d'éminents représentants de l'Afrique.

L'Afrique est confrontée à une nouvelle génération de défis et de menaces qui ont un effet déstabilisant sur la paix des pays de la région. Des crises internes et internationales naissent de la prolifération agressive de groupes armés illégaux, d'une administration publique faible, d'une démocratie peu développée, de l'échec à mettre en oeuvre les lois régissant les relations entre les peuples, de l'impunité pour les violations massives des droits de l'homme et des normes du droit humanitaire international, et de l'incapacité des dirigeants de garantir le développement socioéconomique durable de leurs États. Il n'y a pas de solution rapide à ces problèmes. Des efforts coordonnés à différents niveaux sont nécessaires de la part tant des amis de l'Afrique que de celle, en premier lieu, des Africains eux-mêmes.

À cette séance d'aujourd'hui sur la situation dans la région des Grands Lacs, nous sommes en présence d'un certain nombre de réussites. En République démocratique du Congo, sous la direction du Gouvernement provisoire d'unité nationale, la vie

redevient normale en dépit de l'instabilité continue, en particulier dans la partie orientale du pays. Le processus de paix au Burundi gagne du terrain en dépit de l'obstruction de l'un des groupes armés. On observe des progrès dans les relations entre la République démocratique du Congo, le Rwanda et le Burundi. Ces progrès sont encouragés par les efforts des États de la région. L'ONU et le Conseil de sécurité ont joué un rôle important. De 2000 à 2003, la région des Grands Lacs a reçu la visite de quatre missions du Conseil de sécurité. Nous sommes heureux que leur travail et leurs recommandations se soient révélés indispensables. En particulier, en septembre, sous l'égide du Secrétaire général de l'ONU, les dirigeants de la République démocratique du Congo, du Burundi, du Rwanda et de l'Ouganda ont adopté une Déclaration de principes sur les relations de bon voisinage et de coopération. La mise en oeuvre des dispositions de cette Déclaration a déjà commencé.

Nous ne sommes pas sans voir les risques et difficultés qui existent encore : le danger d'une reprise des affrontements interethniques, les problèmes rencontrés dans le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, les trafics illicites d'armes légères et de petit calibre, le problème des mercenaires, l'utilisation d'enfants soldats, le manque de contrôle aux frontières, la violence à l'encontre des civils, la situation humanitaire catastrophique, etc.

Cependant, à l'heure actuelle, une masse critique de facteurs positifs s'est accumulée dans la région des Grands Lacs, rendant possible le passage à un nouveau type de relations entre les États de la région. La mesure efficace à prendre ensuite sur la voie de la pleine normalisation de la situation dans la région des Grands Lacs devrait être la tenue de la conférence internationale sur la région sous l'égide de l'ONU et de l'Union africaine. Nous convenons que cet événement devrait se tenir dans un délai fixé par les États africains intéressés, et nous sommes en accord avec les objectifs et le format de ce forum. Nous sommes convaincus que les travaux de la conférence aideront à résoudre de nombreux problèmes régionaux imbriqués et ouvriront le chemin de la paix, de la sécurité, de la démocratie, du développement socioéconomique et de la coopération entre les États de la région des Grands Lacs.

Cependant, je tiens à souligner à nouveau que la productivité de cette conférence dépend principalement du degré de mise en oeuvre, par les principaux acteurs

de la crise de la région des Grands Lacs, des divers accords et arrangements relatifs au cessez-le-feu en République démocratique du Congo et au Burundi, des objectifs du dialogue intercongolais et de la sécurité aux frontières.

La Russie appuie l'avancement du processus de paix dans la région des Grands Lacs. Nous appuyons l'idée de créer un groupe d'amis de la conférence sur la région des Grands Lacs, et nous sommes prêts à participer à ses travaux. Parallèlement, nous proposons que les organisateurs de la conférence réfléchissent à la possibilité de faire participer à leurs travaux un autre groupe : le milieu des affaires internationales. Pendant de nombreuses décennies, les entreprises multinationales ont exploité les ressources naturelles et humaines de cette très riche région du monde. Il faudrait consentir à de nouveaux investissements et manifester un nouvel esprit d'entreprise pour exploiter l'énorme potentiel de la région dans l'intérêt des pays qui la constituent. La participation de leurs représentants à la conférence pourrait contribuer à réaliser les objectifs fixés.

Le conflit meurtrier qu'a connu la région des Grands Lacs pendant de nombreuses années est une plaie béante au flanc du continent africain. La stabilité de l'Afrique tout entière, qui a traversé tant d'épreuves difficiles, dépendra dans une large mesure de l'efficacité et de la diligence avec laquelle ces conflits sont réglés. Le moment est venu d'agir rapidement et efficacement.

Je voudrais poser deux questions.

Ma première question s'adresse au représentant de la Présidence de l'Union africaine. L'un des problèmes les plus aigus qui caractérisent les situations de conflit en Afrique, y compris dans la région des Grands Lacs, est l'impunité pour les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. L'impunité engendre de nouveaux conflits à l'intérieur de certains pays, entre États voisins et également à l'échelle régionale. Les appels lancés à chacun des États africains n'ont pas jusqu'ici abouti à des résultats sur lesquels nous puissions faire fond. Ils préfèrent en appeler aux instances internationales. Les organisations régionales et sous-régionales, y compris l'Union africaine, pourraient jouer un rôle important dans le règlement de ces problèmes. Ma question est la suivante : Que peut faire l'Union africaine pour lutter contre l'impunité?

Ma deuxième question s'adresse au représentant de la Tanzanie. En juin dernier, la mission du Conseil de sécurité a effectué une visite dans la région des Grands Lacs, y compris en Tanzanie. Les pays de la région apparaissent pouvoir exercer des pressions sur les Forces nationales de libération (FNL) pour forcer ce groupe armé à prendre part au processus de paix au Burundi. Ma question est la suivante : que peuvent faire les pays de la région pour contraindre le FNL à s'asseoir à la table des négociations ?

M. Mekdad (Syrie) (*parle en arabe*) : Nous faisons nôtre, Monsieur le Président, votre condamnation énergique des actes terroristes commis en Turquie qui ont causé la mort de plusieurs civils turcs innocents, outre le Consul général du Royaume-Uni à Istanbul. Je voudrais exprimer notre douleur et nos condoléances à la Turquie, notre voisin, et à son peuple, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple du Royaume-Uni.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance consacrée à la région des Grands Lacs. Nous remercions également le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de la déclaration détaillée et riche d'informations qu'il a prononcée ce matin. Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à M. Francisco Madeira, Ministre à la Présidence chargé des affaires parlementaires et diplomatiques du Mozambique dont le pays assure actuellement la présidence de l'Union africaine. Nous sommes également heureux de souhaiter la bienvenue à M. Abdulkader Shareef, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République-Unie de Tanzanie, qui a eu la générosité de se proposer pour accueillir la réunion préparatoire de la conférence en 2004. Nous souhaitons également la bienvenue à l'Italie en tant que Président en exercice de l'Union européenne. Nous sommes également d'avis que la présence de l'Envoyé spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs, M. Keli Walubita, confirme l'importance que revêt pour l'Union africaine le succès de cette importante conférence. Nous souhaitons la bienvenue à M. Ibrahima Fall, Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands lacs, et nous le remercions des efforts qu'il a déployés pour assurer une excellente préparation de cette conférence.

La Syrie appuie tous les efforts internationaux, régionaux et sous-régionaux déployés pour parvenir à la paix et à la sécurité dans la région des Grands Lacs

et sur le continent africain en général. Nous apprécions d'autre part hautement les efforts déployés par les pays voisins de la République démocratique du Congo et du Burundi pour atteindre cet objectif. La tenue d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs marquera le couronnement de ces efforts.

Ma délégation a pris note du rapport du Secrétaire général (S/2003/1099) et a compris le sens des détails spécifiques concernant la tenue de la conférence. Nous sommes conscients des difficultés à surmonter pour assurer le succès de la conférence aux niveaux national et régional.

La Syrie encourage tous les États concernés, en particulier ceux de la région des Grands Lacs, à prendre une part active à toutes les étapes de la préparation de la conférence afin d'assurer son succès et d'atteindre les buts escomptés. Nous nous associons également à l'appel lancé aux pays donateurs pour qu'ils fournissent toute l'aide matérielle et logistique nécessaire pour la tenue de la conférence. Nous ne pouvons manquer de remercier l'Union africaine et l'Afrique du Sud pour leurs efforts et leur participation effective, outre les nombreux autres États qui ont joué un rôle constructif : Angola, Mozambique, Zambie, Zimbabwe, Gabon, Congo, Namibie et d'autres encore. La Syrie souligne l'importance que la communauté internationale fournisse tout l'appui possible à l'ensemble du processus, ainsi qu'aux efforts de paix dans la région. Ces efforts ont commencé à porter fruit, comme l'a déclaré le Secrétaire général, en République démocratique du Congo, au Burundi ou encore au Rwanda.

Nous appuyons la recommandation faite par le Secrétaire général aux principaux pays participant à la conférence de se concentrer sur les priorités de la conférence et d'établir les politiques, programmes, projets et activités spécifiques au titre des divers thèmes secondaires qui seront examinés à la conférence. Ceci permettrait que la conférence conduise à la paix, à la sécurité, au développement économique et à l'intégration régionale, ce qui, à notre avis, mènerait au bout du compte à l'amélioration de la situation humanitaire et sociale des peuples de la région et leur permettrait de récolter les fruits de la paix.

Nous croyons que la déclaration présidentielle dont nous sommes saisis reflète notre position et la volonté du Conseil de voir la conférence sur la paix, la

sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs couronnée de succès. Elle reflète également la nécessité de mener à bien les préparatifs de la conférence. Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité adoptera le projet de déclaration présidentielle à la fin du débat, en tant que contribution du Conseil aux efforts internationaux collectifs en faveur de la paix, de la sécurité et du développement de la région des Grands Lacs africains.

M. Pujalte (Mexique) (*parle en espagnol*) : Au nom du Gouvernement mexicain, j'exprime notre condamnation du lâche acte terroriste commis en Turquie, qui a coûté la vie à tant de personnes et qui a fait un nombre encore plus grand de blessés. Nous exprimons la solidarité du peuple et du Gouvernement mexicains aux familles des victimes et aux Gouvernements de la Turquie et du Royaume-Uni. Je tiens à souhaiter la bienvenue à nos hôtes, M. Francisco Madeira, M. Abdulkader Shareef, M. Keli Walubita et M. Ibrahima Fall, et à exprimer nos remerciements pour leurs déclarations et pour celle de l'Ambassadeur de l'Italie, M. Spatafora, ainsi que pour sa participation à la présente séance.

Monsieur le Président, j'aimerais vous remercier d'avoir inclus à l'ordre du jour du Conseil de ce mois-ci la question d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Il n'aurait pas été possible d'agir autrement car l'Angola est suffisamment réceptif et lucide pour se rendre compte qu'une initiative de cette nature mérite le soutien unanime du Conseil de sécurité. Le Mexique reconnaît l'opportunité d'une conférence internationale, étant donné les dimensions régionales du conflit en République démocratique du Congo, les liens économiques, sociaux et culturels qui unissent les populations de la région, et la nécessité par conséquent de trouver une solution régionale à cet égard.

Nous nous félicitons de la décision récemment prise par le Secrétaire général de nommer M. Fall au poste qu'il occupe actuellement afin que celui-ci poursuive les démarches relatives à la conférence internationale. Nous sommes convaincus que les efforts conjoints de M. Fall et de l'Envoyé spécial de l'Union africaine seront fructueux car ils visent un même objectif.

Étant donné en particulier la nature et l'ampleur du conflit dans la région, il convient à notre avis d'engager l'Assemblée générale et d'autres organes et

programmes du Système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods. Il est urgent d'agir de façon cordonnée pour définir une stratégie régionale assortie de mesures portant sur des domaines tels que la paix et la sécurité, la démocratie, l'intégration régionale, les questions humanitaires et sociales.

De notre point de vue, il faut surtout accorder une attention particulière au règlement des problèmes qui sont à la base du conflit. Le premier d'entre eux – énoncé dans le discours de M. Shareef – tient au fait que l'une des principales causes de l'instabilité politique et sociale dans la région est, dans une large mesure, le sous-développement et la pauvreté de la région, situation sur laquelle il faudra se pencher au cours de la conférence. La conférence, selon nous, doit proposer des solutions et des initiatives pour régler le problème du sous-développement. En second lieu, il faudra, à notre avis, recommander un système permettant de mettre un terme au trafic illicite des armes légères et de petits calibres et des explosifs et munitions qui est également à l'origine des difficultés que connaît la région.

Mon pays a le plaisir de constater que les pays de la région sont déterminés à participer au processus préparatoire de la conférence. Nous sommes persuadés que l'on pourra atteindre l'objectif selon le calendrier prévu dans les plans établis par les coordonnateurs nationaux lors de la réunion de Nairobi en juin. Fort de cette conviction, mon gouvernement offre son plein appui aux objectifs et au programme de travail de la conférence. L'objectif est ambitieux mais il a cependant des mérites indiscutables. Les difficultés sont nombreuses mais elles peuvent toujours être surmontées si l'on fait preuve de la volonté politique nécessaire, et si le Conseil de sécurité s'engage à assumer ses responsabilités pour promouvoir une paix durable dans la région des Grands Lacs.

M. Raytchev (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Au nom de la République de Bulgarie, je voudrais tout d'abord exprimer notre vive condamnation des attentats terroristes qui se sont produits à Istanbul et à l'instar d'autres orateurs exprimer nos vives condoléances aux familles de toutes les personnes frappées par ces attentats terroristes.

Nous vous sommes reconnaissants Monsieur le Président d'avoir organisé la présente séance publique sur la région des Grands lacs. Je voudrais également saluer la présence à cette séance du Ministre de la

Présidence chargé des affaires parlementaires et diplomatiques du Mozambique, du Vice-Ministre des affaires étrangères de la République-Unie de Tanzanie, du Représentant spécial du Secrétaire général et de l'Envoyé spécial du Président de la Commission de l'Union européenne, et leur exprimer notre reconnaissance pour leurs appréciables contributions. Ma délégation est également reconnaissante au Secrétaire général d'avoir présenté un exposé important lors de cette séance du Conseil de sécurité.

La Bulgarie, en tant que pays associé à l'Union européenne, appuie pleinement la déclaration présentée antérieurement par le Représentant de l'Italie au nom de l'Union européenne. En ma qualité de Représentant de la Bulgarie, je voudrais faire les commentaires suivants.

La Bulgarie se félicite de la dynamique positive qui prend forme dans la région des Grands Lacs de l'Afrique. Le processus de paix dans la République démocratique du Congo a beaucoup progressé au cours de ces derniers mois. Nous constatons également que le processus de paix au Burundi prend une tournure encourageante. Avec le Secrétaire général, nous nous accordons à penser qu'il importe de mettre à profit cet élan. Nous pensons que cette tendance positive doit être soutenue et encouragée, y compris par une action régionale multilatérale et grâce à des activités connexes.

Nous sommes d'accord pour dire que la tenue d'une conférence sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs pourrait sensiblement contribuer à la promotion et au renforcement des processus de réconciliation dans toutes les sphères de cette partie de l'Afrique. À notre avis, une telle conférence pourrait également contribuer à la normalisation dans tous les domaines des relations entre les pays de la région, à la création d'un climat de confiance et à la mise en place de mécanismes visant à assurer une paix et une stabilité durables.

La Bulgarie, comme d'autre pays, se félicite donc de l'initiative consistant à organiser une telle conférence sous les auspices de l'ONU et de l'Union africaine et appuie pleinement cette initiative. Nous sommes heureux que les travaux préparatoires de la conférence aient déjà commencé. Il va sans dire que pour réussir, une conférence de ce type doit être préparée avec beaucoup de soins. À cet égard, nous

notons avec intérêt les informations qui nous ont été fournies par le Secrétaire général dans son rapport (S/2003/1099) et dans les exposés des ministres et de M. Fall relativement aux travaux préliminaires accomplis jusqu'à présent.

Nous sommes conscients de l'importance de la direction africaine dans l'ensemble de ce processus. La volonté politique commune des États de la région de travailler de manière concertée afin d'atteindre leurs buts communs est, selon nous, un élément déterminant de la réussite de la conférence. À cet égard, nous sommes heureux que les États de la région soient prêts et enclins à participer à la préparation et à la tenue d'une conférence productive. Mon pays voudrait en particulier féliciter la Tanzanie d'avoir proposé d'accueillir un sommet au cours de l'année 2004. Nous nous félicitons également de la nomination par la Commission de l'Union africaine de M. Walubita aux fonctions d'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs.

Nous estimons que la Déclaration de Principes sur les relations de bon voisinage et la coopération qui a été signée à New York le 25 septembre 2003 par les Gouvernements du Burundi, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de l'Uganda, ainsi que l'accord conclu entre le Gouvernement transitoire du Burundi et le groupe des forces de défense de la démocratie, qui a été signé à Dar Es-Salaam laissent place à un espoir et un optimisme quant à la normalisation de la situation dans le cadre du processus de paix global dans la région. Nous pensons que la communauté internationale doit se joindre aux efforts des États de la région, de l'ONU et de l'Union africaine pour que cette conférence puisse se dérouler avec succès. À cet égard, je voudrais également exprimer notre reconnaissance au Canada pour les efforts qu'il a déployés afin de mettre en place un Groupe des Amis de la région des Grands Lacs ayant pour objectif d'appuyer la tenue de la conférence.

J'aimerais dire, enfin, que nous nous réjouissons du projet de texte de déclaration présidentielle qui a été soumis à l'examen des membres du Conseil, et que nous sommes disposés à le soutenir sans réserve.

Mme Menéndez (Espagne) (*parle en espagnol*) : Ma délégation voudrait elle aussi condamner énergiquement les attentats récents qui se sont produits à Istanbul. Nous transmettons nos condoléances aux

familles des victimes, ainsi qu'aux Gouvernements turc et britannique.

Nous sommes reconnaissants à la présidence angolaise d'avoir convoqué la présente séance publique sur la région des Grands Lacs. Nous aimerions également remercier nos invités pour les exposés qu'ils nous ont présentés aujourd'hui à ce propos.

Comme nous l'avons déclaré à maintes reprises, nous appuyons pleinement la démarche régionale s'agissant des questions relatives à la région des Grands Lacs, d'où l'importance d'une préparation appropriée pour cette conférence internationale.

Au vu de la complexité des sujets qui font l'objet d'un débat, nous estimons que la conférence doit être envisagée comme un processus et non pas comme un événement ponctuel. Nous avons entendu nombre d'orateurs, y compris M. Ibrahim Fall, exprimer la même opinion.

La conférence devra s'occuper de toutes sortes de questions liées à la paix et à la sécurité, au bon voisinage, à la stabilité, à la démocratie, à la bonne gouvernance, au développement économique, à l'intégration régionale et aux questions humanitaires et sociales. Il est donc important de définir des principes et des objectifs ainsi que des initiatives et des programmes concrets dans les domaines susmentionnés, susceptibles de déboucher sur l'élaboration d'un plan d'action qui puisse assurer leur application concrète.

S'agissant plus particulièrement des relations de bon voisinage, nous nous félicitons de la signature, le 25 septembre dernier, de la Déclaration de principes sur les relations de bon voisinage et de coopération entre la République démocratique du Congo, le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda. Nous exhortons les signataires à appliquer les principes énoncés dans cette déclaration. Ce type d'initiatives contribue à instaurer un climat de confiance entre les pays de la région, ce qui est sans aucun doute propice à la dynamique de la paix et à la réduction des tensions.

Parmi les autres faits prometteurs, nous devrions également mentionner le retour au Rwanda, le 14 novembre, du général Paul Rwarakabije, des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR).

Nous estimons que pour que la conférence internationale soit un véritable succès, il faut assurer la participation des protagonistes qui ont un rôle à jouer

sur le plan de la stabilité de la région. Il faut en outre adapter les mécanismes de suivi de la conférence aux réalités complexes de la région. Nous devons à cette fin obtenir l'appui et la coopération de tous les pays et institutions pertinents.

Nous participons activement pour notre part au sein de l'Union européenne – la Présidence italienne de l'Union a déjà pris la parole au nom de tous ses membres – à toutes les initiatives appuyant la conférence. Nous continuerons de manifester notre engagement en faveur de la paix, de la sécurité et du développement de la région des Grands Lacs et nous fournirons un appui à cette fin.

M. Muñoz (Chili) (*parle en espagnol*) : Je voudrais d'emblée exprimer mes condoléances au Gouvernement britannique à la suite de l'attentat terroriste, attribué à Al-Qaida, qui s'est produit à Istanbul et qui a coûté la vie au Consul général du Royaume-Uni dans le pays, ainsi qu'à de nombreuses autres personnes. Nous présentons également nos condoléances au Gouvernement turc pour les victimes de cet attentat criminel, ainsi que pour celles de l'attentat du week-end dernier. Nous comptons présenter un projet de résolution à ce sujet lors de la séance de cet après-midi. Nous espérons qu'il sera adopté par consensus.

Nous sommes heureux de la présence aujourd'hui parmi nous du Vice-Ministre des affaires étrangères de la Tanzanie; du Ministre à la présidence chargé des affaires parlementaires et diplomatiques du Mozambique; de l'Envoyé spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs; et du Représentant spécial du Secrétaire général.

Il est apparu clairement dans d'autres régions de l'Afrique que les conflits ont une dimension régionale et que la coopération entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales et sous-régionales d'Afrique est extrêmement utile. Il suffit de mentionner la présence indispensable de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui travaille en coopération directe avec le Conseil de sécurité au Libéria et en Côte d'Ivoire. Mes observations s'appliquent aussi pleinement à l'appel du Conseil à la tenue d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Cet appel se fonde sur la conviction que l'instabilité en République démocratique du Congo pourrait rapidement s'étendre à d'autres pays

avoisinants, étant donné que les peuples de la région ont d'étroits liens linguistiques, culturels et sociaux et qu'en dernière analyse, le règlement du conflit ne pourra être trouvé que dans un cadre régional.

Le Chili appuie la tenue de la conférence. Nous y voyons une nouvelle manifestation du fait que les peuples africains ont pris leur destinée en main, en trouvant des solutions africaines aux problèmes africains. Nous nous félicitons de la participation active d'importantes organisations qui appuient cet effort, comme l'Union africaine. Nous nous félicitons également du fait que la première réunion des coordonnateurs nationaux s'est tenue en juin, et nous espérons que le calendrier provisoire plutôt chargé proposé dans son rapport par le Secrétaire général pourra être respecté.

En bref, nous pensons qu'il est essentiel que la communauté internationale appuie fermement la tenue d'une conférence, afin que celle-ci puisse atteindre les objectifs énoncés par le Secrétaire général et le Conseil de sécurité. Nous appuyons avec enthousiasme la déclaration présidentielle qui sera faite ultérieurement à ce sujet.

M. Khalid (Pakistan) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais également me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour condamner l'attentat terroriste commis aujourd'hui à Istanbul et pour exprimer nos sincères condoléances aux Gouvernements turc et britannique. Nous voudrions saluer la présence parmi nous de M. Madeira, Ministre à la Présidence chargé des affaires parlementaires et diplomatiques du Mozambique, qui est ici au nom de l'Union africaine; de M. Shareef, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Tanzanie; de M. Walubita, Envoyé spécial du Président de la Commission africaine pour la région des Grands Lacs, ainsi que de M. Ibrahima Fall, Représentant spécial du Secrétaire général. Nous souhaitons les remercier, ainsi que le Secrétaire général, de leurs interventions importantes et très complètes.

L'année 1994 a été une année tragique pour la région des Grands Lacs. Les effets du conflit et de l'instabilité, qui ont commencé au Rwanda et se sont étendus, gagnant trois pays, continuent de se faire ressentir dans l'ensemble du continent. L'année 2003 est une année empreinte d'espoir. La conférence sur la région des Grands Lacs devrait constituer un jalon sur la voie de la paix.

Les conflits dans la région des Grands Lacs font de nombreuses victimes. Ils sont aussi le résultat des séquelles de la colonisation, de tout un passif d'instabilité politique et économique, de haines et de rivalités ethniques et de l'exploitation illégale des ressources naturelles. Tous les conflits de la région ont des corrélations et des effets transfrontières. En effet, les conflits ont souvent débordé des frontières, comme nous l'avons vu dans le cas de la République démocratique du Congo.

Les causes des conflits dans la région des Grands Lacs sont donc complexes, tout comme le sont leurs solutions. S'il est indispensable de chercher à régler un conflit tant au niveau national que local, il n'est pas possible de faire aussi régner la paix tant qu'elle n'est pas devenue une réalité durable au niveau national. Dans la région des Grands Lacs, comme l'Afrique de l'Ouest, et en raison des effets transfrontières, un conflit dans un pays donné ne peut être totalement résolu si la paix et la stabilité ne sont pas également restaurées dans l'ensemble de la région. Une approche régionale du règlement des conflits est donc fondamentale.

Le Pakistan appuie pleinement l'initiative visant à convoquer, l'année prochaine, une conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs. Nous saluons les efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ibrahima Fall, et par ses prédécesseurs, pour lancer ce processus. Nous remercions également la République-Unie de Tanzanie d'avoir offert d'accueillir cette conférence l'année prochaine.

Le Pakistan appuie les objectifs qui ont été définis pour la conférence. Nous encourageons également la pleine appropriation du processus par la région ainsi que le partenariat international. Tout en appuyant cette initiative, le Conseil de sécurité doit également jouer un rôle plus actif dans la promotion de la paix et de la stabilité dans la région. Les efforts de maintien et de consolidation de la paix qui ont déjà été autorisés par le Conseil doivent être renforcés grâce à des mesures et initiatives concrètes supplémentaires visant à consolider la paix et à éliminer certaines des causes des conflits dans la région.

Premièrement nous voudrions préconiser un nouvel élargissement de la présence des troupes de maintien de la paix de l'ONU en République

démocratique du Congo, en fonction des conditions qui prévalent, ainsi qu'un déploiement d'une force de maintien de la paix de l'ONU au Burundi, sous réserve de l'assentiment de toutes les parties concernées. Une présence renforcée des troupes de maintien de la paix de l'ONU sur le terrain permettrait d'appuyer et de renforcer les initiatives de paix de l'ONU et de l'Union africaine dans la région.

Deuxièmement et afin d'améliorer l'efficacité de l'embargo sur les armes imposé dans la partie occidentale de la République démocratique du Congo, le Conseil de sécurité doit envisager les moyens de traquer les personnes qui exploitent illégalement les ressources et ont des ramifications sur l'ensemble de la région, et au-delà leurs sources de financement, ainsi que le moment où ces ressources sont transformées en armes.

Troisièmement, les causes des conflits dans la région des Grands Lacs aussi bien que leur règlement revêtent une dimension à la fois politique et économique. Le Conseil de sécurité, qui est uniquement chargé des questions relatives à la paix et la sécurité n'est donc guère en mesure de traiter, de manière exhaustive, de l'ensemble de ces questions. Le Conseil économique et social, en revanche, s'occupe directement des pays sortant d'un conflit. Le cas du Burundi fournit l'exemple d'une situation prise en charge aussi bien par le Conseil de sécurité que le Conseil économique et social. Ce serait peut-être faire un usage plus efficace du temps et des efforts déployés par ces deux organes que de créer un ou des comités mixtes pour la région des Grands Lacs afin de régler la question de manière exhaustive et de proposer des solutions aux aspects multidimensionnels des conflits dans la région.

M. Chungong Ayakor (Cameroun) : Ma délégation s'associe aux condoléances présentées à la Turquie et au Royaume-Uni pour les victimes causées par les attentats terroristes de ce jour. Nous félicitons le Secrétaire général pour son intervention et saluons la présence dans cette salle des Ministres du Mozambique et de la République-Unie de Tanzanie ainsi que celle du représentant de la Commission de l'Union africaine.

Je voudrais remercier M. Ibrahima Fall, Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, pour son exposé clair et riche en informations et pour la présentation du rapport du Secrétaire général sur les préparatifs de la conférence

internationale sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs (S/2003/1099).

Mon pays, de par sa proximité géographique avec cette région, se réjouit, à plus d'un titre, de l'organisation de la présente séance publique du Conseil de sécurité. Nous sommes en effet persuadés, depuis longtemps, de l'opportunité de la tenue d'une conférence qui permettrait de poser les jalons d'une paix et d'un développement durables, afin de sortir de la spirale de la violence, des conflits et de la pauvreté qui, depuis des décennies, est le lot des peuples de la région des Grands Lacs.

Ma délégation félicite M. Ibrahima Fall pour les efforts inlassables qu'il déploie afin d'assurer la tenue et le succès de cette conférence. Les progrès accomplis jusqu'à présent, dans le cadre du processus préparatoire, méritent d'être salués. Un document conceptuel de base a été préparé, les objectifs et la structuration de la conférence ont été définis et le Représentant spécial du Secrétaire général a lancé un processus intense de consultation avec les gouvernements de la sous-région, les bailleurs de fonds et d'autres parties intéressées.

Les 23 et 24 juin 2003 s'est tenue, à Nairobi, la réunion des Coordonnateurs nationaux des pays de la région des Grands Lacs, marquant le lancement du processus préparatoire. Un calendrier provisoire des différentes étapes du processus préparatoire et de la tenue de la conférence a été proposé. Nous nous félicitons de la part prise par l'Union africaine dans ce processus et de la nomination de M. Keli Walubita en tant qu'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs.

L'importance de la tenue de cette conférence pour les pays et les peuples de la région n'est plus à démontrer. Le succès de celle-ci dépendra, certes, de l'engagement et de la volonté politique de ces pays, mais aussi, en grande partie, de l'appui de la communauté internationale. Il est donc crucial que cette dernière continue à apporter un soutien actif au processus préparatoire et à la conférence elle-même. Ma délégation se félicite, à cet égard, de l'initiative du Canada de créer un Groupe des Amis de la région des Grands Lacs, destiné à apporter un appui multiforme à la préparation et à l'organisation de la conférence.

Nous appuyons la demande formulée par le Secrétaire général au paragraphe 31 de son rapport, en

faveur du renforcement de la coordination ainsi que les moyens financiers et les ressources humaines mis à la disposition du bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. La déclaration présidentielle négociée comporte, et nous nous en félicitons, une réaction positive à cet appel.

S'agissant des pays invités à la conférence, il y a lieu de rappeler qu'il existe une implication étroite et de fortes similarités entre les problèmes que rencontre la région des Grands Lacs et la région de l'Afrique centrale. Faut-il en effet rappeler que les multiples conflits et autres massacres qui ont émaillé l'histoire récente de la région des Grands Lacs ont eu diverses répercussions dans presque tous les pays de l'Afrique centrale? Je citerai l'afflux des réfugiés et des armes illicites ainsi que l'accroissement de l'insécurité.

C'est forts de ces réalités que les ministres des affaires étrangères des pays de l'Afrique centrale ont demandé avec insistance, lors de la dix-neuvième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui s'est tenue à Brazzaville du 14 au 17 mai 2003, d'associer plus étroitement les pays de l'Afrique centrale au processus préparatoire et au déroulement de la Conférence.

Ma délégation voudrait saisir l'occasion de ce débat public pour réitérer cette préoccupation et insister sur la participation de tous les gouvernements de l'Afrique centrale à cette Conférence. Pour terminer, je voudrais réitérer le soutien de ma délégation au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ibrahima Fall. Nous appuyons le contenu de la déclaration présidentielle qui sera adoptée à l'issue de ce débat.

M. Trautwein (Allemagne) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais adresser les condoléances de ma délégation aux Gouvernements de la Turquie et du Royaume-Uni après l'odieux attentat meurtrier qui a frappé Istanbul ce matin.

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration concise que le représentant italien a faite ce matin au nom de l'Union européenne. De plus, nous nous félicitons grandement de la participation à ce débat du Ministre Madeira, du Vice-Ministre Shareef, de l'Envoyé spécial, M. Walubita, et du Représentant spécial, M. Fall.

L'Allemagne remercie très sincèrement la présidence angolaise d'avoir initié ce débat consacré à la préparation d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Cela fait déjà un certain temps que l'idée est étudiée par le Conseil de sécurité. Les conditions dans la région commencent seulement maintenant à s'avérer propices à la tenue d'une telle conférence consacrée aux problèmes économiques, sécuritaires, humanitaires et culturels qui entretiennent depuis longtemps l'instabilité régionale.

À l'instar de ses partenaires de l'Union européenne, l'Allemagne appuie sans réserve l'organisation d'une conférence sur la région des Grands Lacs, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine. Vu les progrès actuellement enregistrés dans les processus de paix en République démocratique du Congo et au Burundi, la tenue d'une telle conférence arrive à point nommé.

Je voudrais revenir brièvement sur les principes et les observations contenus dans le rapport du Secrétaire général.

Premièrement, je tiens à dire quelques mots sur l'appropriation du processus par l'Afrique. Nous considérons comme fondamental et crucial pour la réussite de la conférence que la région et, d'une façon générale, l'Afrique s'approprient l'ensemble du processus. En effet, ce n'est qu'avec l'engagement de tous les pays concernés qu'une paix et un développement pourront être durablement instaurés dans la région.

L'usage veut que les accords internationaux portent le nom du lieu où ils ont été signés. D'où les accords dits de Lusaka, Luanda, Pretoria, Sun City, Arusha et Dar es-Salaam. Ce fait révèle, à lui seul, le caractère impérieux des efforts déployés par les pays africains et leurs dirigeants tout au long du laborieux processus qui se poursuit depuis longtemps pour instaurer une paix et une stabilité durables dans la région. Nous espérons que tous les pays africains qui souhaitent participer à la conférence ou veulent continuer de contribuer aux processus de paix dans la région auront la possibilité de le faire.

En outre, la conférence peut s'appuyer sur les institutions et les structures déjà existantes en Afrique. Nous pensons qu'il serait judicieux que la conférence mette à profit, autant que possible, l'expérience et les ressources du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), de la

Communauté d'Afrique de l'Est, de la Communauté de développement de l'Afrique australe, de la Banque africaine de développement et d'autres organisations, afin que les questions traitées au cours de la conférence s'inscrivent dans une démarche cohérente et intégrée.

Ma deuxième remarque concerne le rôle de la communauté internationale. À notre avis, le deuxième élément fondamental sur lequel la conférence doit reposer est l'appui de la communauté internationale. Cet appui pourra prendre plusieurs formes et émanera très certainement de différentes structures, dont le Groupe des Amis qui est en train de voir le jour. Nous sommes reconnaissants au Canada d'avoir pris la direction de cette initiative. Le Groupe aura notamment pour objectif de mobiliser et de coordonner les contributions des donateurs, mais il servira également de cadre aux entretiens sur les attentes mutuelles, les principes, les idées et les procédures. En tant que membre du Groupe des Amis, l'Allemagne appuiera le processus préparatoire et les mesures adoptées. Parmi les autres structures concernées figureront les entités et les cadres qui existent déjà dans le domaine de la coopération économique, afin d'éviter les chevauchements d'activités et la dispersion des ressources. Une approche coordonnée permettra une utilisation rationnelle des moyens financiers et du personnel.

Ma troisième remarque concerne les attentes. L'Allemagne est fermement convaincue qu'il ne faut pas placer la barre trop haut pour la première étape de la conférence. Il reste de nombreux obstacles qui, jusqu'à récemment encore, paraissaient insurmontables. La décision de concevoir la conférence comme un processus et non pas comme un événement ponctuel est révélateur de la complexité des questions à aborder. La première étape de la conférence sera considérée comme un succès si elle donne lieu à un accord sur une série de principes et sur les critères précis qui seront utilisés pour évaluer leur application. Nous pensons que cet objectif n'est pas irréaliste, sous réserve que la conférence porte essentiellement sur les thèmes soulignés par le Secrétaire général dans son rapport.

La quatrième remarque que je voudrais faire concerne les domaines thématiques de la conférence. Au retour de sa mission dans la région, en juin de cette année, le Conseil de sécurité s'est dit une nouvelle fois convaincu qu'une conférence dans la région des Grands Lacs pourrait aider à traiter et à régler les

problèmes liés à la paix et à la sécurité sur le long terme. Les Gouvernements de la région des Grands Lacs ont des obligations envers leur population, leurs voisins et la communauté internationale : respecter les droits de l'homme et le droit humanitaire international, mettre fin à l'impunité, mettre fin à l'exploitation illégale des ressources naturelles et cesser de soutenir les groupes et mouvements armés. Toutes ces questions peuvent être judicieusement traitées dans le cadre des quatre domaines thématiques identifiés. En effet, elles sont toutes liées entre elles. La paix et le développement sont indissociables : sans la paix, il ne peut pas y avoir de développement durable, et sans développement, la paix demeure précaire. La coopération économique dans la région des Grands Lacs va nécessairement de pair avec les autres mesures de confiance. Nous avons bon espoir que les mesures qui seront adoptées à la conférence mettront cette interdépendance en évidence.

Ma dernière remarque porte sur la participation de la société civile. Nous notons avec satisfaction le désir d'engager la société civile dans cette opération. Mais nous voudrions savoir sous quelle forme cette participation se fera et comment les intérêts des différentes composantes de la société seront pris en compte tout au long du processus. Le Conseil de sécurité a récemment rappelé que les femmes devaient prendre part à toutes les activités de consolidation de la paix et de développement. Nous espérons que l'objectif plutôt général de « prendre en compte la situation des femmes » se traduira par la participation des femmes à toutes les étapes du processus, et ce sur un pied d'égalité.

Nous apprécierions également des informations complémentaires sur la participation des autres intéressés et du secteur privé.

Pour terminer, je voudrais dire brièvement quelques mots sur un aspect important du maintien de la paix dans l'Est du Congo : l'embargo sur les armes imposé dans les Kivus et en Ituri. Le Conseil devrait examiner sous peu la question du renforcement de l'embargo, afin qu'il devienne un instrument véritablement efficace. Les informations selon lesquelles différents intervenants violent les règles stipulées dans la résolution 1493 (2003) doivent être dûment vérifiées. Nous devons intervenir diligemment et efficacement face aux violations des résolutions du Conseil de sécurité si nous voulons que les embargos aient un réel effet dissuasif.

S'agissant du Burundi, l'accord qui a été signé le 16 novembre à Dar es-Salaam entre le Gouvernement de transition et le Conseil national pour la défense de la démocratie/les Forces pour la défense de la démocratie (CNDD/FDD) est encourageant. Si les Forces nationales de libération (FNL) continuaient de rester en dehors du processus de négociation avec le Gouvernement d'ici la fin de la période de trois mois fixée par l'initiative régionale et décidaient de recourir à la place à des moyens militaires, le Conseil devrait, entre autres options permettant un cessez-le-feu global, envisager un embargo sur les armes contre le FNL de M. Rwaso. Nous ne devons pas permettre à un groupe de miliciens de faire ainsi obstacle à la paix et à la stabilité et de prolonger par là le sort actuel de la population burundaise, tout en entravant les efforts déployés pour faire aboutir la conférence sur les Grands Lacs, ce qui est si nécessaire pour les peuples de toute la région.

M. Sow (Guinée) : Des attaques terroristes criminelles ont frappé au coeur la communauté internationale ce matin à Istanbul. Nous présentons nos condoléances les plus profondes aux familles des victimes et aux peuples du Royaume-Uni et de la Turquie.

Monsieur le Président, la tenue de cette séance spéciale consacrée à la situation dans la région des Grands Lacs sous la présidence de votre pays, l'Angola, atteste à suffisance de l'intérêt que le Conseil de sécurité a toujours accordé au relèvement et à la stabilité de cette partie névralgique de l'Afrique. Mon pays rend hommage au Secrétaire général de notre Organisation pour son intervention à l'ouverture de nos travaux et pour son oeuvre inlassable et son dévouement en faveur de la consolidation de la paix et du développement en Afrique.

La présence active du Haut Représentant des pays de la région des Grands Lacs ainsi que celle du Représentant spécial du Secrétaire général, des Envoyés spéciaux du Président en exercice de l'Union africaine et du Président de la Commission de l'Union africaine, en vue de discuter et d'étudier avec les membres du Conseil des voies et moyens permettant la concrétisation, dans les délais retenus, de la conférence internationale sur les Grands Lacs, sont une source de cohérence, d'efficacité dans notre démarche commune et d'obligation mutuelle. De même, l'engagement résolu de l'Union européenne, tel qu'exprimé avec éloquence par le Représentant permanent de l'Italie

auprès de l'Organisation des Nations Unies, est un motif de réelle satisfaction. Ma délégation forme le voeu que ce dialogue interactif pourra déboucher sur des éléments pertinents, qui baliseront encore mieux les efforts déployés actuellement en vue de tenir prochainement la conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs et d'en assurer le succès.

Pour mieux saisir la portée et les contours réels de la future conférence internationale, un bref rappel du contexte des conflits ainsi que de leur impact sur le plan politique, socioéconomique et de la sécurité est indispensable. Plusieurs études menées sur les conflits dans la région ont abouti à la conclusion que ceux-ci étaient engendrés par l'interaction de facteurs internes souvent complexes et de problèmes transfrontaliers, de même que par des problèmes liés, d'une part, aux mouvements de populations, à la pauvreté, au chômage, et à l'accès facile aux armes légères et, d'autre part, à la question de la gouvernance, ainsi qu'à l'action de forces irrégulières dissidentes, instrumentalisées par des acteurs politiques et militaires obéissant à leurs seuls intérêts. Il est déplorable de constater que ces conflits ont entraîné le déplacement forcé d'une importante partie de la population, servant, par endroits, de boucliers humains et de cadres de recrutement de combattants au service des groupes rebelles.

Après plus d'une décennie de conflits et plus de deux millions de victimes civiles – un triste bilan, hélas, qui est de loin supérieur à celui de tous les autres conflits contemporains, selon plusieurs sources – ma délégation se réjouit de relever qu'aujourd'hui, une lueur d'espoir apparaît à l'horizon de la région des Grands Lacs. Dans ce cadre, nous réitérons notre entière satisfaction face à la conclusion depuis quelques mois de plusieurs accords de paix bilatéraux et multilatéraux et d'accords sur les principes de bon voisinage et de coopération, qui serviront à n'en pas douter de référence à la conférence internationale escomptée. Nous sommes d'ores et déjà convaincus que la lettre et l'esprit de ces accords seront reflétés dans les délibérations de la conférence internationale en vue de rétablir la paix et la sécurité, de garantir un développement régional intégré et de consolider les processus de réconciliation nationale et de construction démocratique dans les pays sortant de crises ou de conflits.

À cet égard, ma délégation voudrait exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général pour les éléments d'information contenus dans son rapport complet du 17 novembre 2003, qui appelle de notre part les remarques ci-après. Au titre de la participation des pays à la conférence et pour garantir la réussite de celle-ci, ma délégation souligne la nécessité d'impliquer sans exclusive tous les États de la région des Grands Lacs et les pays voisins à toutes les phases de cette conférence. Cet élargissement permettrait d'aboutir à un consensus sur les questions transfrontalières, d'assurer l'application des recommandations convenues et de faciliter l'assistance internationale requise.

Au plan du processus préparatoire, nous voudrions noter que l'évaluation de la mise en œuvre des accords politiques précédents et leur harmonisation à l'échelle nationale et par secteurs contribueront à la normalisation des relations inter et intraétatiques. Dans cette perspective, l'adoption d'un programme régional de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) des anciennes forces irrégulières doit être la priorité. C'est, du reste, la condition indispensable du rétablissement de la paix et de la sécurité, elles-mêmes nécessaires à toute politique de croissance durable et de réduction de la pauvreté. En outre, malgré le caractère délicat du problème de sécurité, des réformes profondes sont indispensables et requièrent la collaboration de tous les acteurs. Si, en effet, la sécurité, avec notamment un programme de DDR structuré, contribue largement à la réduction de la pauvreté, il y a lieu de retenir que certains obstacles, et non des moindres, sont au centre des préoccupations des pays en situation de conflit, au nombre desquelles on pourrait citer : la crainte que la restructuration et la réduction des effectifs des forces armées n'affectent la sécurité nationale; la difficulté de procéder au DDR des groupes armés se trouvant hors des frontières nationales; la quasi-absence d'opportunités de réinsertion économique dans une situation de conflit, même latent, et la réticence des bailleurs de fonds à soutenir des programmes non liés à une structure régionale.

Ma délégation espère que le processus préparatoire tel que noté dans le rapport du Secrétaire général sera examiné en profondeur par les uns et les autres à ces divers niveaux national et régional. Il pourrait, par exemple, déboucher sur la conclusion d'un pacte de stabilité régional et fournir un cadre

complet dans des domaines multiples, comme ceux de la sécurité, du social, de l'économie et de l'humanitaire. Mon pays apporte son plein soutien à l'action des pays de la région des Grands Lacs et de l'Afrique centrale et aux efforts soutenus de l'Union africaine et du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ibrahima Fall, en vue d'assurer le succès de la conférence. Il exhorte les donateurs bilatéraux et multilatéraux, l'ensemble du système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les autres partenaires au développement à s'investir, dans la mesure de leurs capacités et de manière concertée, pour conférer à l'événement la dimension souhaitée par les initiateurs et répondant à l'attente des populations de la région.

Je ne saurais terminer sans réaffirmer que la prévention des conflits et la consolidation de la paix dans les Grands Lacs sous-tendent une approche régionale globale, qui suppose l'établissement d'un environnement sûr, la promotion du bien-être socioéconomique et la participation effective des gouvernements de la région à l'initiative commune.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais à présent faire une très brève déclaration en ma qualité de représentant de l'Angola.

Je voudrais commencer par saluer le Ministre Francisco Madeira, représentant le Mozambique en sa qualité de Président de l'Union africaine; le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Tanzanie, M. Abdulkader Shareef, et M. Keli Walubita, Envoyé spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs.

Je voudrais remercier le Secrétaire général pour sa déclaration d'ouverture de ce matin et rendre hommage à M. Ibrahima Fall, Représentant spécial du Secrétaire général, pour son exposé exhaustif sur le processus préparatoire de la conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs.

Cette initiative représente une réelle contribution à la création de mécanismes en vue du renforcement des relations amicales entre les États de la région. Le processus de la conférence appuie également les efforts en cours dans cette région d'Afrique en général et dans chacun des pays en particulier.

Le processus de la conférence des Grands Lacs suit la logique de la résolution 2625 (XXV) de

l'Assemblée générale du 24 octobre 1970 et en particulier de son annexe relative à la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies. L'Acte constitutif de l'Union africaine s'appuie également et fermement sur le même principe.

Quelques années après l'adoption par le Conseil de sécurité de résolutions et de déclarations présidentielles pertinentes, les nouveaux développements dans la région ont créé des conditions favorables pour l'avènement d'une nouvelle ère dans la région des Grands Lacs. Cela renforce la faisabilité potentielle de la conférence, vu son acceptation unanime par les pays de la région.

Un rôle important a également été joué grâce aux efforts de l'Union africaine en vue de la recherche d'une solution globale aux problèmes affectant la région depuis le Sommet de Tunis de 1994, alors que le Sommet de Maputo de juillet 2003 a réitéré l'appui du continent au processus. Nous nous félicitons de la coopération entre l'Union africaine et les Nations Unies.

L'établissement de relations d'amitié entre les États de la région des Grands Lacs est un préalable à la paix et au développement. Dans le cadre de ce principe, la République d'Angola a pris des initiatives pour permettre l'instauration et le renforcement de relations diplomatiques entre l'Angola, la République démocratique du Congo, le Rwanda et l'Ouganda, qui ont abouti à la signature d'un accord – l'Accord de Luanda – et à la création du Comité de pacification de l'Ituri, en République démocratique du Congo.

La République d'Angola a été l'un des pays les plus affectés par l'absence de paix et de stabilité dans la région des Grands Lacs. Plus de 2 000 citoyens de cette région, surtout du Rwanda, ont participé au conflit armé angolais, et parmi eux, il y a eu un des responsables du génocide de 1994, un criminel de guerre remis par les autorités angolaises au Tribunal pénal international pour le Rwanda. Par ailleurs, des milliers de réfugiés de la région demeurent en Angola.

Alors que le processus préparatoire de la conférence évolue, nous sommes convaincus que la question de la dimension de la conférence doit être examinée avec soin par l'Union africaine, les Nations Unies et en particulier les pays constitutifs de la région, directement ou indirectement affectés par le

conflit. Dans ce cadre, l'Angola est prêt à continuer de contribuer à l'instauration et à la consolidation de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement dans la région des Grands Lacs.

Durant la phase actuelle du processus, davantage d'efforts sont nécessaires de la part de nous tous. Par ailleurs, il est impératif que des ressources suffisantes soient disponibles pour la réalisation de cette tâche. L'assistance de la communauté internationale est vitale car sans elle, il serait difficile d'assurer la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à M. Ibrahima Fall, qui va répondre aux commentaires des membres du Conseil – brièvement, si possible, vu l'heure tardive.

M. Fall (*parle en anglais*) : Je serai très bref. Le représentant de la France s'est interrogé sur la façon dont les voisins seraient pleinement acceptés à la conférence. Je dirais que lorsque la réunion des coordonnateurs nationaux a eu lieu au mois de juin à Nairobi, la question de la Zambie a été soulevée. C'est au cours de cette réunion qu'une décision a été prise pour inclure la Zambie parmi les pays constitutifs de la région. Je pense que la même procédure pourrait être suivie. J'ai l'intention de discuter avec le Président Konaré de la Commission de l'Union africaine, de la façon dont l'Union et les Nations Unies peuvent coordonner leurs actions de cette façon.

Le même représentant a soulevé la question des mesures concrètes qui seront initiées après le sommet de 2004. Je pense que la réponse concrète viendra du sommet lui-même, et je suis sûr que le processus préparatoire aidera le sommet à répondre à ce sujet.

Le représentant de l'Allemagne a soulevé la question de la façon dont la participation de la société civile, en particulier des femmes, sera assurée. Ce que je dirais, en plus du rapport et de ma présentation, est que la dimension d'égalité hommes-femmes sera maintenue. Nous procédons actuellement au recrutement d'un consultant sur les questions d'égalité entre les sexes pour le Bureau du Représentant spécial afin que non seulement, la réunion des femmes soit préparée en temps opportun, mais également que dans notre travail quotidien dans le cadre du processus

préparatoire, mon Bureau tient compte de la dimension de l'égalité hommes-femmes.

S'agissant de la participation du secteur privé et des autres secteurs à la conférence, je voudrais dire que nous sommes en contact avec les syndicats et le secteur privé dans plusieurs pays de cette région. Nous avons l'intention de les faire participer car en fin de compte, ce processus doit également être le leur, vu les effets importants que le développement économique et l'intégration régionale peuvent avoir sur leur activité.

Enfin et surtout, je voudrais remercier tous les pays qui ont manifesté leur appui au processus préparatoire en général, remercier l'Union africaine et le partenariat de l'ONU – en particulier le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Je tiens aussi à remercier tout particulièrement le Cameroun et d'autres pays qui ont évoqué la nécessité de fournir des ressources adéquates au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et qui ont assuré le Bureau que ceci serait dit dans la déclaration présidentielle qui sera publiée à la fin de cette séance.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ibrahima Fall de ses autres observations.

Je pense que certaines questions ont été adressées au représentant de l'Union africaine. J'aimerais donc donner la parole au Ministre Madeira pour qu'il fasse des observations et réponde aux questions.

M. Madeira (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, au nom de mon gouvernement et au nom de l'Union africaine, condamner les actes terroristes odieux commis en Turquie contre les citoyens de ce pays et du Royaume-Uni. Je transmets nos condoléances les plus sincères à ces deux pays.

Le Représentant permanent de la Fédération de Russie voulait savoir ce que l'Union africaine pouvait faire pour lutter contre l'impunité. Je veux dire tout d'abord que l'Union africaine adhère aux principes de la démocratie, de la bonne gouvernance et de l'état de droit et s'efforce de les mettre en pratique. La démocratie ne va pas de pair avec l'impunité. Nous nous sommes efforcés de veiller à ce qu'aucun crime ne reste impuni, tout d'abord en faisant tout notre possible pour que le Tribunal pour le Rwanda soit établi et opérationnel. Nous avons fait la même chose pour ce qui est de la Sierra Leone. Quant à l'Accord de

Lusaka, l'Union africaine a œuvré très activement à veiller à l'efficacité de la poursuite, la neutralisation et la remise des forces négatives au Tribunal d'Arusha.

Comme le Conseil l'aura remarqué, beaucoup de pays africains ont effectivement adhéré à tous les efforts et principes visant à assurer que les crimes ne restent pas impunis, y compris au Statut de Rome de la Cour pénale internationale. En ce moment même, nous déployons tous nos efforts pour veiller à ce que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine soit mis en place afin que nous disposions d'un instrument adéquat pour faire face à ces problèmes. Un grand nombre des personnes qui sont à Arusha aujourd'hui ont été remises par des pays africains, y compris votre propre pays, Monsieur le Président, l'Angola, qui a remis des personnalités qui avaient joué un rôle très important dans le génocide du Rwanda et qui sont aujourd'hui jugés à Arusha.

Ceci dit, le problème de l'Afrique, c'est la pauvreté et le sous-développement. Il y a beaucoup de choses que nous voulons faire, beaucoup d'initiatives que nous voulons prendre. Mais sans ressources, ces initiatives ne resteront que vaines paroles. C'est là notre problème. Tant que nous n'aurons pas de ressources, beaucoup de ces choses ne se feront pas et nous donnerons l'impression fausse de ne rien faire d'autre que parler.

Nous allons essayer de nous développer. Nous allons essayer de nous enrichir. Nous allons essayer d'avoir tout ce dont nous avons besoin pour prouver à tous que nous sommes tout aussi déterminés qu'eux à ce qu'aucun crime ne reste impuni. Même dans nos propres pays, en raison de l'insuffisance des ressources, il existe une grande faiblesse institutionnelle. Nos propres criminels ne sont pas punis. Nous les recherchons et nous ne pouvons pas les capturer, et ceci est également le cas au niveau de la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre Madeira pour ses observations et pour ses réponses.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité rappelle la déclaration de son président en date du 24 avril 1997 (S/PRST/1997/22) et ses déclarations et

résolutions pertinentes ultérieures appelant à la tenue, au moment opportun, d'une conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs en Afrique à laquelle participeraient tous les gouvernements de la région des Grands Lacs et de l'Afrique centrale et toutes les autres parties concernées et qui serait organisée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine/Union africaine, en vue d'assurer une paix durable, la sécurité et la stabilité dans tous les pays de la région, en particulier par la normalisation complète de leurs relations et la mise en place de mesures et de mécanismes propres à rétablir la confiance.

Le Conseil de sécurité estime que la tenue de la conférence proposée permettra de poursuivre les progrès accomplis dans les processus de paix en République démocratique du Congo et au Burundi pour parvenir à une paix durable et de faire avancer les processus de réconciliation nationale dans tous les pays concernés de la région.

Le Conseil de sécurité se félicite des progrès accomplis en vue de la convocation de la conférence proposée, exprime sa satisfaction de constater que les pays de la région ont lancé le processus préparatoire de la conférence avec la première réunion de leurs coordonnateurs nationaux, qui s'est tenue en juin 2003 à Nairobi, et estime qu'il est maintenant primordial de donner suite à cette étape initiale en redoublant d'efforts. Il prend note avec satisfaction de l'exposé présenté par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Ibrahim Fall, et se félicite de l'offre faite par le Gouvernement tanzanien d'accueillir une réunion au sommet en 2004.

Le Conseil de sécurité encourage les gouvernements concernés, avec l'appui de leur société civile, des pays voisins et des partenaires de développement, à poursuivre leurs efforts pour assurer le succès de la conférence en adoptant une approche régionale sans exclusive et orientée vers l'action. Il souligne qu'il importe que tous les États concernés, en particulier les États voisins de la République démocratique du Congo ou du Burundi, participent à cette conférence, et il

encourage les États de la région à parvenir rapidement à un accord sur la participation à la conférence.

Le Conseil de sécurité souligne l'utilité, pour la conférence proposée, de la Déclaration solennelle de la Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique, adoptée au Sommet de l'Organisation de l'unité africaine tenu à Lomé en juillet 2000, de la Décision de Maputo adoptée par le Conseil exécutif de l'Union africaine en juillet 2003, de la Déclaration de principes sur les relations de bon voisinage et de coopération adoptée par les Gouvernements du Burundi, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de l'Ouganda à New York le 25 septembre 2003 et du cadre offert par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Le Conseil de sécurité lance un appel aux pays de la région et à la communauté internationale afin qu'ils apportent un appui politique et diplomatique soutenu ainsi qu'une assistance technique et financière appropriée pour permettre que la conférence soit bien préparée, qu'elle se tienne en temps voulu et qu'elle soit accompagnée de mesures de suivi efficaces. Il salue le partenariat dynamique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour tous les aspects de la préparation de la conférence proposée et se félicite de la nomination de M. Keli Walubita comme Envoyé spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs.

Le Conseil de sécurité engage les pays de la région et les membres de la communauté internationale à appuyer les efforts du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et de l'Envoyé spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs; il remercie le Secrétaire général de le tenir informé de l'évolution de la situation dans la région et le prie de continuer à le faire régulièrement. »

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 45.